

FAMILLES MONOPARENTALES ET MODES DE GARDE / ACCUEIL

Focus sur Rochefort - La Rochelle



JOHANNA DAGORN ET ARNAUD ALESSANDRIN (ARESVI)

Remerciements

ARESVI tient à remercier l'ensemble des partenaires de cette recherche ainsi que toutes les personnes ayant répondu présentes au questionnaire et aux focus-groupes. Plus particulièrement, ARESVI remercie la Mostra, les déléguées aux droits des femmes et à l'égalité et les membres de l'URAF et les UDAF qui ont aidé ce projet et Nora El Harchi, déléguée du préfet à Rochefort.

SOMMAIRE

I° PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'EQUIPE	5
1.1 ARESVI – Association de Recherche et d'Etude sur la Santé, la Ville et les Inégalités	5
1.2 Présentation de l'équipe de chercheuses/rs	7
II° CONTEXTE DE L'ENQUETE & METHODE.....	8
2.1 Rappel de a méthode.....	8
2.2 Synthèse du contexte	12
2.3 Du point de vue des statistiques :.....	13
2.4 Du point de vue de la littérature scientifique :	20
2.5 Les parents monoparentaux, dans des départements aux caractéristiques sociodémographiques distinctes : étude comparative de la Vienne (86), la Charente-Maritime (17) et la Corrèze (19)	25
Les parents solos en Nouvelle-Aquitaine ont des caractéristiques similaires aux familles monoparentales à l'échelle de la France métropolitaine :	26
Des caractéristiques des parents solos plutôt homogènes entre les départements étudiés :	27
2.6 Des politiques d'aides qui « invisibilisent » les parents monoparentaux :	32
Des politiques d'aides, principalement gérées par la CAF, accessibles aux familles monoparentales mais ne désignant pas explicitement ces familles :	32
Peu de visibilité des politiques d'aides accessibles aux familles monoparentales de la part des conseils départementaux étudiés :.....	33
III° PROFIL DES REpondant.E.S	37
IV° LES MODES DE GARDE ET D'ACCUEIL	45
VI° LE TEMPS QUI MANQUE	51
VII° DEPLACEMENTS.....	57
VII° FRAIS DE GARDE	61
Conclusion :	64
Préconisations :	65
Bibliographie indicative.....	67
ANNEXES	68
Note méthodologie sur les focus groupes	69
Les comptes rendus de réunions	71
Evolution des ménages en Nouvelle Aquitaine entre 2011 et 2016 :.....	81
Comparaison des données sur les ménages et les familles en France et en Nouvelle Aquitaine	82

1° PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'EQUIPE

1.1 ARESVI – Association de Recherche et d'Etude sur la Santé, la Ville et les Inégalités



LA SANTE

- La Santé des personnes LGBTI (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn, 2017-2018, DILCRAH)
- Quartiers Prioritaires et Cancer(s) (sous la dir. d'Anita Meidani et Arnaud Alessandrin, 2018, Fondation de l'Avenir)
- Les parcours de Femmes victimes de violences en Gironde (sous la dir. de Johanna Dagorn, 2018, Mairie de Bordeaux)
- Experience du vieillir et sentiment d'inutilité (sous la dir. d'Anita Meidani et Arnaud Alessandrin, 2018, Fondation Mutac)



LA VILLE

- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn, Arnaud Alessandrin, Laetitia Franquet, 2015-2016) Keolis, Métropole et ville de Bordeaux.
- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, 2017-2018, Villes de Limoges et Angoulême)
- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, 2018, Ville de Poitiers)
- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, 2018, Ville de Niort)
- Les LGBTIphobies dans la ville (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn, 2019, Ville de Bordeaux)



LES INEGALITES

- Les bordelais.es face aux discriminations (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin, 2014-2015, Mairie de Bordeaux)
- L'expérience des discriminations dans les QPV (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn, 2015-2017, Mairie et Métropole de Bordeaux)
- Les étudiantes et le féminisme (sous la dir. de Johanna Dagorn, 2018 Université de Bordeaux)
- Quartiers Prioritaires, inégalités et sentiment d'appartenance (sous la direction de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, Merigac, 2019)
- Quartiers Prioritaires, discriminations et expressions religieuses (sous la direction de Johanna Dagorn, Arnaud Alessandrin et A. V-Dupont, CAF, 2019)

ARESVI est une association de recherche fondée en 2014. Elle a pour but de diffuser les savoirs en sciences humaines et sociales et animer la recherche autour de la Santé, de la Ville, des Inégalités et des discriminations. ARESVI élabore et produit des enquêtes, des évaluations, des formations et des diagnostics sur ses sujets de recherche. ARESVI c'est aussi des manifestations scientifiques, des colloques et des journées d'études.

L'association anime enfin la revue « Les cahiers de la LCD – Lutte Contre les Discriminations »

JUIN 2016	La ville face aux discriminations
OCTOBRE 2016	Ecole, migrations, discriminations
FEVRIER 2017	Laï-cité(s) et discriminations
JUIN 2017	Sport(s) et discriminations
OCTOBRE 2017	Santé et discriminations
DECEMBRE 2017	Droits culturels et Lutte Contre les Discriminations
FEVRIER 2018	Diversité et lutte contre les discriminations au travail
JUIN 2018	Langues et discriminations
OCTOBRE 2018	Animation et éducation populaire à l'épreuve des discriminations
AVRIL 2019	Les paradoxes de la LCD
OCTOBRE 2020	Mutations du travail et « nouvelles » formes de discriminations

1.2 Présentation de l'équipe de chercheuses/rs



Arnaud Alessandrin est sociologue à l'université de Bordeaux (LACES). Il codirige avec Johanna Dagorn l'Observatoire Bordelais de l'Egalité et la revue "Les cahiers de la LCD". Depuis 2019, il est membre du comité scientifique de la DILCRAH.

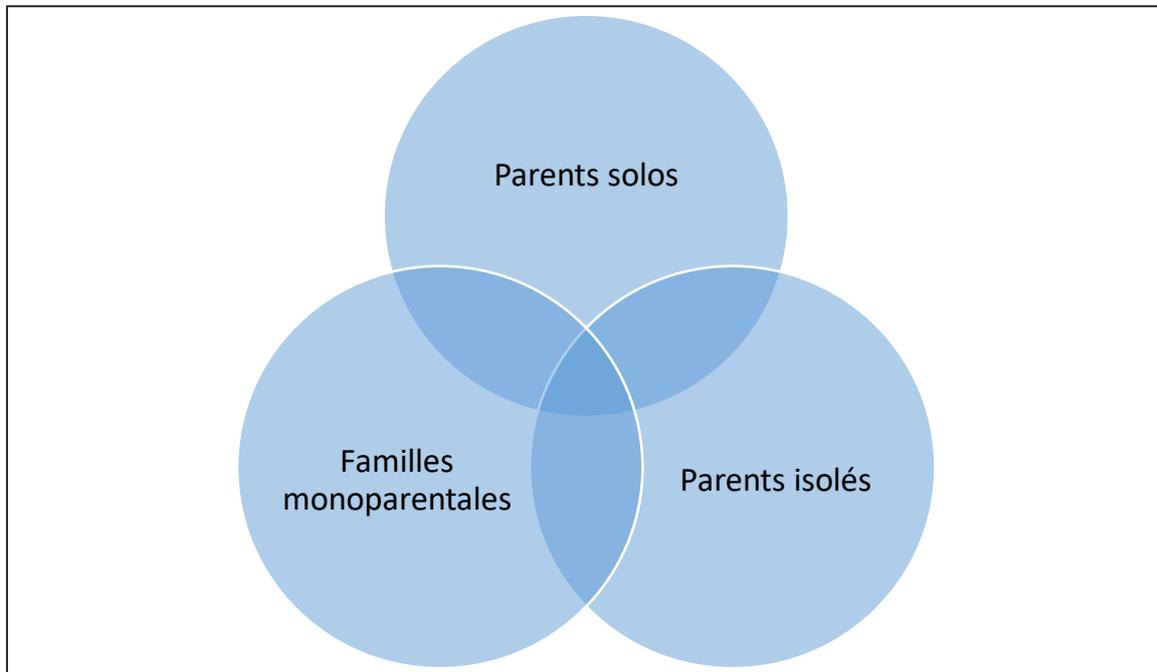


Johanna Dagorn est sociologue à l'université de Bordeaux (LACES). Elle codirige avec Arnaud Alessandrin l'Observatoire Bordelais de l'Egalité et la revue "Les cahiers de la LCD". Depuis 2005, elle est membre de l'Observatoire International de la Violence Scolaire.

Tou.te.s deux obtiennent en 2017 le label « Sexisme pas notre genre » pour la recherche « Femmes et déplacements (Bordeaux) et, en 2019, le prix de la ville de Bordeaux pour les recherches menées auprès de l'Observatoire Bordelais de l'Egalité. Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin sont à l'origine de nombreuses publications autour des notions de « genre », de « ville » et de « discriminations », comme par exemple : « Sante LGBT » (Bord de l'eau, 2020), « Le rôle de la ville dans la LCD » (MSHA, 2020), « Les paradoxes de la LCD », *Les cahiers de la LCD*, Varia n.1, 2019, « Droits culturels et lutte contre les discriminations » (dir.) *Cahiers de la LCD*, HS 1, 2018 ; « Les étudiantes après #Metoo » (avec V. Albenga) *Revue Mouvements*, septembre 2019; « Sexismes urbains », *Revue EFG –Enfance Familles Générations*, n.30 [en ligne] 2018 ; « Femmes et déplacements : une analyse intersectionnelle » in *Genre et espace public*, (M. Navarre dir.), EUD, pp : 173-195, 2018 « Du sentiment de discrimination en QPV », *Diversités*, n.193, pp : 59-64, 2018 ; « La santé des LGBTI à l'école », *L'école des parents*, n.627, Septembre 2018 ; « La nuit, tous les déplacements des femmes sont gris », *revue Cambo* n.9, p: 81-82, 2017 ; « Femmes et espaces publics », *Hommes et Libertés*, n.177, pp : 43-49, 2017 ; « La ville face aux discriminations » (codir. avec N. Charai), *Les cahiers de la LCD*, n°1, 2016 ; « Être une fille ou un.e LGBT au collège et au lycée », *Le sujet dans la cité*, n°6, p. 38-49. 2015.

II° CONTEXTE DE L'ENQUETE & METHODE

Les parents solos, monoparentaux, isolés: halo terminologique



Si l'enquête porte sur les familles monoparentales uniquement, la terminologie employée par les acteurs peut varier. Précisons d'emblée : une famille monoparentale se définit comme **le fait pour un enfant de ne vivre au quotidien qu'avec l'un de ses deux parents, et ce pour quelle que raison que ce soit : choisie ou subie, à la suite d'un divorce, d'une séparation, de la non connaissance ou du décès d'un des conjoints**. Pour autant, tous les parents d'une famille monoparentale ne sont pas forcément « solos » ou « isolés » socialement ou familialement, en ce qui concerne leur entourage plus ou moins proche.

2.1 Rappel de la méthode

Pour cette enquête, ARESVI propose de développer une méthode en plusieurs temps :

- Une étude de traces qui a permis de mesurer l'offre de services territorialisée concernant principalement les modes d'accueil.
- Un questionnaire qui a permis sous couvert de l'anonymat et/ou de la confidentialité de répondre sans filtre aux questions parfois embarrassantes, notamment concernant le rapport et le sentiment de honte face aux institutions et d'interroger in situ des personnes volontaires laissant leurs coordonnées.

En mettant en réseau les principaux acteurs concernés sur 3 sites de la Nouvelle-Aquitaine, et en interrogeant les parents par leur intermédiaire de manière indirecte (questionnaire), ARESVI a enquêté durant plusieurs mois : de juillet à décembre 2019 sur les territoires afin de dresser un état des lieux des propositions faites à ces familles et de les interroger sur leur ressenti et leurs parcours afin de diagnostiquer les besoins spécifiques et d'aider à leur meilleure prise en compte au niveau départemental et régional. Pour ce faire, il s'est appuyé sur un comité de pilotage constitué des principaux partenaires identifiés avec la DRDJSCS -MOSTRA et l'URAF Nouvelle-Aquitaine et a travaillé en étroite collaboration avec ces deux partenaires ainsi que le service des droits des Femmes. L'objectif de cette étude de terrain interpartenariale était de mieux répondre aux besoins des familles en situation de monoparentalité.

- Méthodologie du questionnaire :
- Le questionnaire a été prétesté et réalisé, en amont, en concertation avec les membres du comité de suivi de la recherche.
- Questionnaire à questions fermées (pour une mesure quantitative) et ouverte (afin de travailler le verbatim des réponses)
- Le questionnaire est passé par des phases de « relances ciblées », notamment auprès des CAF et de la MSA.
- Méthodologie « en entonnoir ». Nous sommes partis du questionnaire pour savoir « où » et auprès de qui » réaliser les entretiens collectifs. Avec cette méthodologie, ce sont les mêmes personnes qui ont répondu au questionnaire et aux entretiens, ce qui évite des entretiens collectifs artificiels. Cette méthodologie permet d'allier discours explicatifs et apports compréhensifs concernant des interpellations statistiques. Cela a également servi à l'analyse et l'illustration qualitative des tendances. 1- des situations précises d'embaras, de gêne... 2- des situations appréhendées, et donc pas forcément vécues, 3- des situations d'aide, d'entre aide ou de non-assistance ; 4- des sentiments généraux qui découlent des situations décrites, qu'il s'agisse de honte, de peurs, de besoins spécifiques...

Les personnes volontaires ont été contactées pour participer aux focus-groupes. La durée de chaque focus-groupe a été de deux heures en moyenne. Ces entretiens croisés ont été restitués pour l'enquête et validés in fine par chaque membre afin d'impliquer toute personne comme actrice à part entière. Pour des raisons de choix méthodologiques, les entretiens individuels auprès des acteurs ont été changés en entretiens collectifs afin de recueillir un maximum de paroles. La constitution des focus groupes et les recrutements des participantes à ces mêmes focus-groupes ont été effectués avec le recours des associations locales que par le biais des réponses aux questionnaires. Des relances ciblées ont été effectuées par la MSA et la CAF dans certains territoires afin de recueillir grâce à elles un nombre suffisant de questionnaires.

5 départements ont été sélectionnés et 6 sites particulièrement avec des enquêtes sur place mêlant quatre grandes typologies différentes. Ce sont :

- ✓ L'urbain : avec La Rochelle (hors QPV) et Brive
- ✓ Le rural : avec la Haute-Corrèze et le Civraisien
- ✓ Le périurbain : avec le Haut-Poitou
- ✓ Deux quartiers prioritaires de la Ville : à Rochefort (Centre-Ville et Petit Marseille)
- ✓ Les départements des Landes et du Lot-et-Garonne qui ont uniquement des analyses explicatives issues du questionnaire sans données complètes.

Au total, plus de 1500 réponses ont été obtenues de septembre à novembre 2019.

Au niveau régional, en dehors des deux Quartiers Politiques de la Ville de Rochefort, les profils des répondantes et répondants est sensiblement équivalent.

Dans l'ensemble, le profil des répondant.es est homogène et se compose de :

- 10% d'hommes en moyenne
- Entre 1 et 2 enfants entre 6 et 18 ans
- Une large majorité d'employé.es.
- Une utilisation importante des modes d'accueil
- Des déplacements principalement en voiture

L'analyse du verbatim a été réalisée afin de compléter les données issues des entretiens. L'étude de traces et la construction d'indicateurs permettant de mesurer les variables suivantes :

- ✓ Les accueils (enfants, âge, temps, modes de garde...)
- ✓ Les loisirs familiaux -avec ou sans enfants, le temps pour soi, les vacances...)
- ✓ Les mobilités (modes de déplacement, les difficultés de déplacement, les distances parcourues...)
- ✓ Les aides financières (coût, prise en charge, ressenti...)
- ✓ Les ressources des personnes (CPS, structure de l'emploi, horaires...).

Cette méthode permet de répondre à 2 objectifs principaux :

- 1- Diagnostiquer les offres sur les territoires
- 2- Evaluer les demandes et les pratiques des familles monoparentales sur ces mêmes territoires

A cet égard il convient de noter quelques limites méthodologiques globales :

Premièrement, les focus groupes auprès des familles monoparentales ont parfois été peu mobilisateurs et se sont donc transformés en entretiens à 2 ou 3 comme à La Rochelle pour le focus groupe parent.

Aussi, des « fiches d'actions » ont été envoyées aux partenaires, afin de recueillir les pratiques innovantes, celles qui fonctionnent, y compris les pratiques non protocolarisées. Cependant rares sont celles qui nous ont été renvoyées.

Enfin, sur de nombreux territoires, le seuil des 100 répondant.e.s n'a pas été atteint, donnant lieu à des analyses en matière de tendances et non de données robustes et représentatives. A Rochefort, cependant, compte tenu du mode de passation (par questionnaire matérialisé auprès des personnes et saisie), le chiffre de 83 réponses est satisfaisant. L'enjeu ici n'était pas de "faire du chiffre", mais d'interroger un maximum de personnes concernées. En cela, l'objectif, grâce au soutien de la déléguée du préfet notamment, a été atteint.

2.2 Synthèse du contexte

Après les débats animés autour du 7 mars concernant la monoparentalité partout en France notamment, cette situation, en dehors de l'épuisement quotidien, montre de nombreuses particularités telles que des ressources plus faibles, mais aussi et surtout des besoins spécifiques et appropriés. Etre parent solo, c'est faire face à de nombreuses difficultés d'un point de vue individuel, familial, social, environnemental et institutionnel.

Selon l'INSEE, la France compte deux millions de familles monoparentales. Dans plus de 8 cas sur 10 ces familles sont constituées d'une mère avec ses enfants. Les familles monoparentales rassemblent au total 3,4 millions d'enfants (soit 1,6 enfant en moyenne). En Nouvelle-Aquitaine, l'INSEE constatait cette augmentation avec une femme sur cinq sur le territoire en situation monoparentale. Cette répartition de genre et cette tendance à l'augmentation font des familles monoparentales une question non seulement d'inégalités femmes-hommes mais aussi de lutte contre les discriminations et les inégalités sociales. Selon une estimation de l'Ined (2005), un tiers des femmes connaissent au moins une fois au cours de leurs vies une situation de monoparentalité. Si toutes les catégories sociales sont concernées, certaines le sont plus que d'autres. Le résultat premier de cette différence de diplôme et de cette monoparentalité (du point de vue de l'organisation des temps de vie) cumulées est le statut plus souvent précaire des femmes en situation de monoparentalité. Dans un contexte d'augmentation du nombre de familles monoparentales (Ined, 2005, Légaré, 1991), il conviendra de s'intéresser à ce qui marque les « inégalités » subies par les mères et les jeunes mères en situation de monoparentalité. Les travaux sur cette population font la part belle aux études chiffrées (Insee 2015 ; Ined, 2005), à la précarité (Neyrand, 2015, 2007, 2005 ; Levy, 2011 ; Martin, 2004) et aux difficultés liées au partage des temps de vie (Bely, 2010). Il s'agit donc ici de distinguer des parcours de familles en situation de monoparentalité en fonction des contextes de vie : vivre en ville, en périphérie, dans des quartiers prioritaires, en milieu rural, est-ce vivre la même monoparentalité. Enfin, nous faisons l'hypothèse que les différences d'âges complexifient les inégalités subies par ces personnes en termes d'accès à l'emploi, mais plus généralement d'accès aux services publics et privés (études, santé, loisirs etc.), en lien avec l'adéquation avec l'offre de service concernant particulièrement les jeunes enfants. Les données utilisées ici sont extraites du site de l'Institut National de la Statistique et des Etudes (INSEE)¹, recensement de la population 2016 et 2011 (RP2016 et RP2011). Les données 2016 sont diffusées selon la géographie en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Concernant ces données, il est important de préciser l'avertissement de l'INSEE : « *Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs.* »². De plus, les cartographies sociales ont aussi été réalisées à partir de ces données et en utilisant le logiciel Philcarto (<http://philcarto.free.fr>).

¹ Site web de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

² INSEE – Documentation – Avertissement : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4177032?geo=METRO-1#documentation-sommaire>

2.3 Du point de vue des statistiques :

Selon l'INSEE, « une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant) »³. A noter que nous emploierons ici les termes « monoparent » ou « parent solo » pour désigner les parents en situation de monoparentalité.

Tab. 1 – Composition des familles en France métropolitaine en 2011 et 2016

	2016		2011	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble	17738636	100	17380352	100
Couples avec enfant(s)	7433705	41,9	7485528	43,1
Familles monoparentales	2713792	15,3	2444024	14,1
Hommes seuls avec enfant(s)	488717	2,8	413772	2,4
Femmes seules avec enfant(s)	2225075	12,5	2030252	11,7
Couples sans enfant	7591138	42,8	7450800	42,9

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

En France, ces familles monoparentales représentent en 2016 plus de 2,5 millions de familles⁴ et environ autant de ménages⁵ que ce soit en nombre ou par rapport à la population des ménages⁶ (Tab. 1 et Tab. 2). Nous observons une augmentation de la part des familles monoparentales entre 2011 et 2016, que ce soit à l'échelle du ménage ou à l'échelle plus précise de la famille. Cette tendance a déjà été de nombreuses fois soulignée comme l'indique par exemple un rapport de l'INSEE de 2015 qui notait déjà une progression du nombre de familles monoparentales de 375 000 entre 1999 et 2011⁷.

³Site INSEE – Définitions : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1936>

⁴Site INSEE – Définitions : « **Une famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1465>

⁵Site INSEE – Définitions : « **Un ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Rq : Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1881>

⁶ INSEE – Définition : « La **population des ménages** recouvre l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Elle ne comprend pas les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers et les sans-abris, ni les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...). » - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_P

⁷ Fiches thématiques « Familles avec enfants » - Couples et familles, édition 2015 - Insee Références, p.106

Si notre ambition est de décrire ce qu'est une famille monoparentale en France, il semble important de préciser que des études ont mis en avant ce mouvement d'augmentation de la part des familles monoparentales à l'échelle de l'Europe⁸. En effet, l'étude de Christine Chambaz en 2000 dévoilait des réalités hétérogènes pour les familles monoparentales en Europe, ces dernières représentant en 1996, environ 12% des ménages européens comptant des enfants de moins de 25 ans⁹. Cette part des familles monoparentales en Europe a augmenté pour atteindre 19% en 2012¹⁰. Enfin, nous souhaiterions aborder un dernier point que ces études à l'échelle européenne soulignent concernant les familles monoparentales et que nous retrouvons au niveau de la France : dans plus de 8 cas sur 10, ces familles sont constituées d'une mère avec ses enfants.

Tab. 2 – Nombre et population des ménages selon leur composition en France métropolitaine en 2011 et 2016

	Nombre de ménages				Population des ménages			
	2016		2011		2016		2011	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ensemble	28495765	100	27347573	100	63010449	100	61605429	100
Ménages d'une personne	10227807	35,9	9370000	34,3	10227807	16,2	9370000	15,2
Hommes seuls	4387651	15,4	3939921	14,4	4387651	7,0	3939921	6,4
Femmes seules	5840156	20,5	5430079	19,9	5840156	9,3	5430079	8,8
Autres ménages sans famille	659202	2,3	722933	2,6	1567293	2,5	1707077	2,8
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	17608756	61,8	17254640	63,1	51215349	81,3	50528352	82,0
Un couple sans enfant	7546840	26,5	7404532	27,1	15431930	24,5	15191243	24,7
Un couple avec enfant(s)	7413631	26	7465233	27,3	28836532	45,8	29024354	47,1
Une famille monoparentale	2648285	9,3	2384875	8,7	6946888	11,0	6312755	10,2

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

Lorsque nous regardons la répartition des différentes compositions de familles, il est important de noter que les femmes seules représentent en 2016, 12,5% des familles en France métropolitaine, contre seulement 2,8% pour les hommes seuls, soit presque 10 points de plus (Tab.1). Si la part des femmes seules et celle des hommes seuls ont chacune augmenté entre 2011 et 2016, l'augmentation de la part des femmes seules parmi les différentes compositions de familles représente le double de celle de la part des hommes seuls (0,4 points pour les hommes seuls contre 0,8 points pour les femmes seules). En 2016, les familles monoparentales représentent ainsi au total, en France métropolitaine, 15,3% des familles (Tab.1). Concernant le monoparent, il s'agit à 82% d'une femme avec enfant(s) ce qui représente plus de 2,2 millions de familles et rejoint les statistiques que nous avons évoquées ci-dessus (Tab.3). De plus, le/la monoparent.e est un.e « actif ayant un emploi »¹¹ dans plus de 60% des familles

⁸ Insee Références, édition 2015 - Dossier – « Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façon de faire famille pour de nouvelles normes ? »

⁹ Chambaz C., « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », *Études et Résultats*, n° 66, Drees, juin 2000, p.1.

¹⁰ Insee Références, édition 2015 - Dossier – « Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façon de faire famille pour de nouvelles normes ? », p.28

¹¹ INSEE – Définition : « Au sens du recensement, **la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi)** comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes : Exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ; Aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; Être apprenti, stagiaire rémunéré ; Être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; Être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

monoparentales (Tab.4). La part des « actifs ayant un emploi » parmi les « monoparents hommes » est de 68,4% soit plus de 8 points de plus que celle parmi les « monoparents femmes » (59%) (Tab.4).

Tab. 4 – Composition des familles monoparentales selon le sexe du monoparent et en fonction du statut par rapport à l'emploi en France métropolitaine en 2016

Statut par rapport à l'emploi	Monoparent "femme"		Monoparent "homme"		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
"actif ayant un emploi"	1312631	59,0	334228	68,4	1646859	60,7
autre que "actif ayant un emploi"	912445	41,0	154489	31,6	1066934	39,3
Ensemble	2225076	100	488717	100	2713793	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

L'analyse des données concernant les ménages avec famille principale¹² « monoparentale » nous renseigne sur la tranche d'âge du monoparent (Tab.5). En effet, en 2016, en France métropolitaine, parmi les ménages avec famille principale « monoparentale », 51,2% des personnes de référence¹³ de ces ménages ont entre 40 et 54 ans. Cette proportion atteint 80% lorsque l'âge de la personne de référence se situe entre 25 et 54 ans (Tab.5). De plus, il est intéressant de noter que la répartition des tranches d'âge de la personne de référence des ménages avec famille principale monoparentale est à peu près respectée que ce soit chez les monoparents « hommes » ou chez les monoparents « femmes » (Tab. 6).

Les actifs ayant un emploi peuvent être comptés à leur lieu de travail ou à leur lieu de résidence. » - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_P

¹² INSEE – Définition « **Famille principale** »: « Dans un ménage comprenant au moins une famille, la famille principale est la famille à laquelle appartient la personne de référence du ménage. L'autre famille éventuelle est appelée famille secondaire. » - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_F

¹³ INSEE – Définition – **Personne de référence du ménage (exploitation complémentaire)** : « À partir des résultats du recensement de la population 2016, la détermination de la personne de référence du ménage a été modifiée. Elle ne prend notamment plus en compte le critère du sexe. Les critères pris en compte sont l'activité, le fait d'avoir un conjoint, le fait d'avoir un enfant et l'âge. Parmi les personnes permanentes du ménage, la personne de référence est, si elle est unique, la personne active ayant un conjoint, sinon la personne active la plus âgée ayant un conjoint.

À défaut de personne active ayant un conjoint, la personne la plus âgée ayant un conjoint.

À défaut de personne ayant un conjoint, la personne active la plus âgée ayant un enfant.

À défaut de personne active ayant un enfant, la personne active la plus âgée.

À défaut de personne active, la personne ayant un enfant la plus âgée.

À défaut de personne ayant un enfant, la personne la plus âgée.» - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_P

Tab. 5 - Nombre et part des ménages avec famille principale monoparentale en fonction de l'âge et selon le genre de la personne de référence en 2016 en France métropolitaine

	Moins de 20 ans		20 à 24 ans		25 à 39 ans		40 à 54 ans		55 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans ou plus		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ménages avec famille principale monoparentale	19847	0,7	87269	3,3	761986	28,8	1355184	51,2	312047	11,8	46530	1,8	65421	2,5	2648284	100
Famille principale monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	3514	17,7	11894	13,6	101625	13,3	265272	19,6	72847	23,3	11181	24,0	8170	12,5	474502	17,9
Famille principale monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	16333	82,3	75375	86,4	660361	86,7	1089912	80,4	239200	76,7	35349	76,0	57251	87,5	2173782	82,1
Ensemble	19847	100	87269	100	761986	100	1355184	100	312047	100	46530	100	65421	100	2648284	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Tab. 6 - Nombre et part des ménages avec famille principale monoparentale en fonction du genre et selon l'âge de la personne de référence en 2016 en France métropolitaine

	Moins de 20 ans		20 à 24 ans		25 à 39 ans		40 à 54 ans		55 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans ou plus		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Famille principale monoparentale composée :																
- d'un homme avec enfant(s)	3514	0,7	11894	2,5	101625	21,4	265272	55,9	72847	15,4	11181	2,4	8170	1,7	474502	100
- d'une femme avec enfant(s)	16333	0,8	75375	3,5	660361	30,4	1089912	50,1	239200	11,0	35349	1,6	57251	2,6	2173782	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Concernant les diplômes et les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des monoparents ou « parents solos », une étude se basant sur les données de l'année 2011 en France métropolitaine nous indique que : « *les pères sont plus diplômés que les mères : 14 % n'ont aucun diplôme et 30 % sont diplômés du supérieur (contre respectivement 20 % et 28 % des mères). À l'inverse, pour les parents en couple, 32 % des pères sont diplômés du supérieur contre 40 % des mères. Quand ils sont actifs, les pères de famille monoparentale sont plus souvent cadres que les mères (respectivement 18 % et 10 %) et moins souvent employés ou ouvriers (respectivement 47 % et 63 %)* »¹⁴. De plus, il apparaît que le niveau de diplôme a des conséquences sur la durée de vie en situation de monoparentalité pour les femmes. En effet, en 2011, « *les mères de famille monoparentale sans diplôme sont dans cette situation depuis 6,6 ans en moyenne, contre 5,1 ans pour les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur.* » et les auteurs expliquent ces résultats par l'effet de l'origine de la monoparentalité : « *les mères sans diplôme sont, en effet, plus souvent à la tête d'une famille monoparentale sans jamais avoir été en couple. C'est le cas de 20 % d'entre elles, contre 12 % de celles qui ont au moins le baccalauréat.* »¹⁵.

Concernant le logement en tant que tel, nous n'avons pas trouvé beaucoup d'informations sur les caractéristiques du logement des familles monoparentales (type de logement, taille du logement, nombre de pièces, ancienneté du logement, etc.). Cependant, une étude sur les difficultés de logements durables a permis de souligner que les familles monoparentales font

¹⁴ INSEE Références – Couples et familles, édition 2015 – Fiches Thématiques « Famille avec enfants », p.108.

¹⁵ Ibid.

face plus fréquemment et de manière durable à des difficultés de logement¹⁶. En effet, une personne sur quatre appartenant à une famille monoparentale est confrontée à des difficultés durables de logement en 2014 et en 2017. De plus, ces familles sont davantage touchées par le surpeuplement (c'est-à-dire qu'il manque au logement une ou plusieurs pièces par rapport à la norme d'occupation)¹⁷ : « *Les familles monoparentales vivent deux fois plus souvent dans un logement surpeuplé que les couples avec enfants, cinq fois plus que les personnes seules et quinze fois plus que les personnes en couple sans enfant.* »¹⁸.

Les données concernant l'équipement des ménages en France métropolitaine en biens durables selon le type de ménage et le nombre d'enfants nous donnent plus de précision concernant les conditions de vie des familles monoparentales¹⁹. Tout d'abord, il faut savoir que parmi les ménages « famille monoparentale », il y a une augmentation entre 2006 et 2016 de la part de ces ménages en équipement quel que soit le type de bien durable à l'exception seulement de l'équipement des ménages en lecteur dvd ou magnétoscope. La plus forte augmentation constatée concerne l'équipement des ménages « famille monoparentale » en connexion internet : elle a presque doublé en 10 ans (45,2% en 2006 et 90,2% en 2016). De plus, la part des ménages « famille monoparentale » équipés en biens durables tels que le congélateur, le four à micro-onde, le lave-linge, le téléviseur couleur, le téléphone portable, est supérieure à 90% parmi l'ensemble des ménages « famille monoparentale ». Malgré ce constat, les ménages « famille monoparentale » restent moins bien équipés que les ménages « couple avec 1 enfant » et « couple avec 2 enfants » sauf pour l'équipement en four à micro-onde. En effet, en 2016, en France métropolitaine, la part des ménages « famille monoparentale » équipés d'un four à micro-onde est de 94,8%, , contre 93,9% pour celle des ménages « couple avec 1 enfant » et 94,4% pour celle des ménages « couple avec 2 enfants »²⁰.

¹⁶ INSEE Première – n°1743, mars 2019.

¹⁷ INSEE – Définition - : « **L'indice de peuplement des logements** caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et le nombre de pièces nécessaires au ménage. L'occupation " normale " d'un logement est définie ainsi :

une pièce de séjour pour le ménage ;

une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;

une pièce pour les autres personnes mariées ou remariées mais ne vivant pas en couple, veuves ou divorcées, ainsi que pour les célibataires de 19 ans ou plus ;

Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

Exceptions : une personne seule dans un studio de 25 m² ou plus est réputée satisfaire à la norme et les logements comportant autant de pièces que la norme sont considérés comme surpeuplés s'il y a moins de 18 m² par personne.

Remarques : la cuisine n'est comptée dans le nombre de pièces que si elle mesure plus de 12 m².

Un logement auquel il manque une pièce est en situation de surpeuplement modéré. S'il manque deux pièces ou plus, il est en surpeuplement accentué. À l'inverse, on parle de sous-peuplement modéré si le logement compte une pièce de plus que la norme, de sous-peuplement prononcé s'il compte deux pièces de plus et de sous-peuplement très accentué s'il compte au moins trois pièces de plus. » -

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1236>

¹⁸ Ibid., tableau 3.

¹⁹ Cf. ANNEXE 1 : Equipement des ménages en France métropolitaine

²⁰ Cf. ANNEXE 1 : Equipement des ménages en France métropolitaine

Un autre résultat important est la différence de plus de 15 points entre la part des ménages « famille monoparentale » équipés en voiture et celle des ménages « couple avec 1 enfant » (respectivement 80,9% contre 96,5% en 2016 en France métropolitaine).

Enfin, concernant les niveaux de vie des familles monoparentales, il faut savoir qu'en 2016, le taux de pauvreté²¹ des personnes vivant en situation de monoparentalité est de 34,8% (Tab.7) : ce taux est plus de deux fois supérieur au taux de pauvreté de l'ensemble de la population (14%).

Tab. 7 - Niveau de vie et taux de pauvreté selon la composition du ménage en 2015 et 2016 en France métropolitaine

	2015				2016			
	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2016)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2016)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Personne de référence du ménage de moins de 65 ans	79,4	20120	7916	15,9	78,9	20240	7825	15,8
Personnes seules	9,3	18390	1113	19,1	9,4	18490	1152	19,5
Familles monoparentales	9,6	14460	2098	34,9	9,4	14650	2054	34,8
Couples sans enfant	12,5	25190	544	7	12,6	25510	610	7,7
Couples avec un ou deux enfants	32,7	21900	1919	9,4	32,7	22180	1772	8,6
Couples avec trois enfants ou plus	12,1	16550	1783	23,6	12	16870	1794	23,9
Autres types de ménages	3,2	18160	459	23,3	2,8	17330	443	24,9
Personne de référence du ménage de 65 ans ou plus	20,6	21110	959	7,4	21,1	21540	958	7,3
Personnes seules	6,5	18630	426	10,4	6,7	19140	461	11
Couples	12,5	22390	457	5,9	12,8	22890	422	5,3
Autres types de ménages	1,6	20240	76	7,5	1,6	20560	75	7,5
Ensemble de la population	100	20340	8875	14,2	100	20520	8783	14

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2015 et 2016.

21 INSEE – Définition : « **Le taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1320>

Une étude désigne ainsi les familles monoparentales comme le type de famille le plus exposé à la pauvreté²². Les auteurs notent ainsi : « *Ne bénéficiant des revenus d'activité ou de remplacement que d'un seul parent, celui de la mère dans plus de 80% des cas, les familles monoparentales disposent du niveau de vie²³ médian le plus faible (14 650 euros par an). Leurs membres sont quatre fois plus souvent pauvres que les personnes vivant dans un ménage composé d'un couple avec un ou deux enfants (34,8% contre 8,6 %). Néanmoins, leur niveau de vie de médian croît davantage en 2016 que pour l'ensemble de la population (+ 1,3% contre + 0,9 %), en partie grâce à la prime d'activité. Cette dernière représente 1,9% en moyenne de leur revenu disponible, soit davantage que le RSA activité et la prime pour l'emploi cumulés en 2015 (1,1 %).* »²⁴.

Les données que nous avons présentées ci-dessus nous permettent d'esquisser un « portrait type » de ce que signifie être « parent solo » en France métropolitaine en 2016. Tout d'abord, cela signifie être une femme, avoir en moyenne entre 40 et 54 ans et être mère de 1 à 2 enfants de moins de 25 ans. C'est être en emploi pour presque 6 monoparents « femme » sur 10, et faire principalement partie des PCS « employée ou ouvrière ». Cela signifie avoir plus de difficultés à accéder à un logement de façon durable et être confronté plus souvent au surpeuplement que les couples avec enfants. C'est équiper son logement presque toujours en nombreux biens durables (réfrigérateur, congélateur, four à micro-onde, lave-linge, téléviseur couleur, téléphone portable...) et posséder une voiture. Enfin, être parent solo, c'est disposer d'un revenu médian de 14 650 euros pour une année et être exposé pour plus d'un tiers des membres de famille monoparentale à la pauvreté.

Nous allons maintenant essayer de comprendre ce que signifie être parent solo du point de vue de la littérature scientifique afin de comprendre les problématiques sociologiques qui entourent ces familles à la fois au niveau individuel et collectif.

²² INSEE Première – n°1710, septembre 2018.

²³ INSEE – Définition : « *Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.* » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1890>

²⁴ INSEE Première – n°1710, septembre 2018.

2.4 Du point de vue de la littérature scientifique :

Tout d'abord, il faut comprendre que la famille monoparentale est une réalité ancienne²⁵, qui a évolué au fil du temps²⁶, pour se constituer principalement aujourd'hui à la suite de la séparation du couple avec enfant(s). En effet, selon une enquête, en 2011 en France, « *la quasi-totalité des pères isolés et plus des trois quarts (78 %) des mères isolées sont en famille monoparentale à la suite d'une séparation. Pour 16 % des mères sans conjoint, la monoparentalité est due au fait d'avoir eu des enfants sans être en couple et pour 6 % au décès de leur conjoint. En particulier, 14 % des mères de famille monoparentale n'ont jamais été en couple, situation rare pour les pères.* »²⁷. Reprenant ce constat, une étude datant de 2016 explique que la famille monoparentale est une situation transitoire dans la vie des parents car elle se termine soit par la remise en couple du parent, soit par le départ des enfants²⁸. En effet, utilisant une méthodologie originale pour estimer la durée de cette situation transitoire, Vianney Costemalle estime que la moitié des parents en situation de monoparentalité sortent de celle-ci au bout de 3 ans²⁹. Cette situation, qui peut être définie comme transitoire, montre de nombreuses particularités telles que des ressources plus faibles, mais aussi et surtout des besoins spécifiques et appropriés. Être parent solo, c'est faire face à de nombreuses difficultés d'un point de vue individuel, familial, social, environnemental et institutionnel.

Les familles monoparentales rassemblent au total 3,4 millions d'enfants (soit 1,6 enfant en moyenne). Nous avons précédemment souligné qu'il s'agit très majoritairement de monoparent « femme » ce qui fait que les familles monoparentales soulèvent intrinsèquement des problématiques d'inégalités femmes-hommes³⁰. Par exemple, si nous nous intéressons au niveau de vie, les mères de famille monoparentale ont des niveaux de vie nettement plus faibles (- 24%) que ceux de leurs homologues masculins. Du point de vue social et relationnel, les préjugés et stéréotypes portés sur ces mères et ces familles sont aussi bien des stéréotypes et des préjugés familiaux que de genre³¹.

Au-delà ces problématiques d'inégalités femmes-hommes, nous faisons l'hypothèse que différents facteurs (l'âge, l'orientation sexuelle, origine, situation sociale), complexifient les inégalités subies par ces parents solos en termes d'accès à l'emploi, mais plus généralement d'accès aux services publics et privés : études, loisirs, santé³² en lien avec l'adéquation avec l'offre de service concernant particulièrement les jeunes enfants.

²⁵Légaré J., Desjardins B., « La monoparentalité : un concept moderne, une réalité ancienne », *Population*, 46-6, 1991, pp. 1677-1687

²⁶Acs M., Lhommeau B., Raynaud E., « Les familles monoparentales depuis 1990 », Dossiers Solidarité Santé n° 67, Drees, juillet 2015.

²⁷ INSEE Références – Couples et familles, édition 2015 – Fiches Thématiques « Famille avec enfants », p.108.

²⁸ Costemalle V., Les durées passées en famille monoparentale : Méthode d'estimation des durées et résultats, Document de travail, n°F1605, INSEE, mars 2016.

²⁹Costemalle, V., Combien de temps durent les situations de monoparentalité ? Une estimation sur données françaises., *Economie et Statistique*, 493, 2017, pp.87-112.

³⁰ INSEE, Rapport « Femmes et hommes, l'égalité en question », 2017.

³¹Dagorn Johanna, « Préjugés » et « Stéréotypes », Genre, l'essentiel pour comprendre (B. E-Bellebeau et A. Alessandrin dir.), Dasut, 2004.

³²Meidani Anastasia, Alessandrin Arnaud, *Parcours de santé, Parcours de genre*, PUM, 2018.

Sur le plan des relations familiales, il faut savoir que les parents solos en France délèguent tout autant à la famille élargie qu'avant la séparation mais la famille maternelle reste davantage sollicitée pour garder les enfants que la famille paternelle³³. Pour les conjoints séparés entre lesquels les enfants « circulent », cet entourage familial élargit l'espace de prise en charge des enfants. Dans son article sur les relations familiales après la séparation conjugale³⁴, Anne Unterreiner parle des travaux de Sarah M. Kendig et Suzanne M. Bianchi³⁵ qui « ont montré que la moindre durée passée par les mères seules avec leur-senfant-s s'explique principalement par leur position sociale (temps de travail supérieur, moindre niveau d'éducation, âge de la mère et des enfants, nombre d'enfants, ethnicité, etc.) plutôt que par la monoparentalité en tant que telle. Les mères seules passent ainsi plus de temps dans les activités de soin que les mères mariées et autant de temps total et à être en interaction avec leur-senfant-s que les mères mariées. »³⁶. Une enquête ethnographique dans les milieux populaires précarisés nous confirme que dans les cas de séparation, les mères peuvent compter sur le réseau familial³⁷. Cependant, l'article explique aussi que sur du long terme, la charge éducative fréquemment assumée de façon solitaire par les mères, suscite l'épuisement et, dans certains cas, le rejet des enfants au moment où ils atteignent l'adolescence. En effet, l'auteur nous explique ainsi : « Dans le cas des familles monoparentales, lorsque les enfants grandissent, le couple mère-enfants, souvent décrit comme inséparable durant les premières années du mineur en raison de l'effacement fréquent des pères en cas de séparation, se fragilise. Certaines mères, durablement éloignées du travail salarié, estiment qu'une activité professionnelle pourrait leur offrir la possibilité d'occuper un autre rôle. »³⁸. Ceci souligne ainsi un point important : au-delà des raisons purement économiques, le travail salarié apparaît plus que nécessaire pour ces mères en situation de monoparentalité qui ressentent un certain « épuisement à être mère » et souhaitent investir d'autres rôles, d'autres identités.

Dans ce sens, plusieurs dispositifs ont été mis en place en France pour favoriser le retour à l'emploi comme ceux concernant les « parents isolés »³⁹ c'est-à-dire les parents (presque toujours des mères) élevant seuls un enfant âgé de moins de 3 ans et bénéficiant d'un minimum social (les parents isolés correspondent donc à une partie des familles monoparentales). Un article étudiant deux dispositifs transversaux d'insertion (à Nantes et à Paris) des mères de

³³ Le Gall D., 1996, Faire garder les enfants dans les familles à beau-parent : La délégation comme régulation conjugale, in Kaufmann J.-C. (dir.), Faire ou faire-faire ? Famille et services, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 79-92.

³⁴ Unterreiner Anne. Les relations familiales après la séparation conjugale. Revue de littérature internationale sur les familles de couples séparés. In: Revue des politiques sociales et familiales, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 83-89

³⁵ Kendig S. M., Bianchi S. M., 2008, Single, cohabiting and married mothers' time with children, *Journal of Marriage and Family*, vol. 70, p. 1228-1240.

³⁶ Unterreiner A. Les relations familiales après la séparation conjugale. Revue de littérature internationale sur les familles de couples séparés. In: Revue des politiques sociales et familiales, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité », p.85.

³⁷ Deshayes Fabien. Séparations dans les familles monoparentales précaires. Prise en charge des enfants et soutien familial. In: Revue des politiques sociales et familiales, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 9-21;

³⁸ Ibid. p.15

³⁹ Eydoux A., 2010, La grande transformation des politiques sociales à l'égard des mères isolées en France et au Royaume-Uni, Informations sociales, n° 160, p. 98-105.

familles monoparentales précaires souligne cependant le fait que « *les initiatives nationales en faveur de l'insertion des mères de familles monoparentales précaires s'inspirent souvent d'initiatives locales. Celles-ci se sont multipliées ces dernières années, et proposent à des mères précaires une forme d'accompagnement global, combinant accès à un mode d'accueil des jeunes enfants et soutien au retour à l'emploi. Elles s'appuient pour cela sur la coopération d'institutions [Pôle emploi, protection maternelle et infantile (PMI), Caf, etc.] et de professionnels (travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle) relevant de champs différents.* »⁴⁰. Les deux dispositifs transversaux d'insertion étudiés par l'auteure ont pour but de coupler l'accès des mères en situation de monoparentalité à un accompagnement vers l'emploi et à un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s). La conclusion de l'article insiste sur l'importance de l'implication à la fois des acteurs locaux mais aussi départementaux et des acteurs intermédiaires en matière d'emploi, qui eux, relevant plutôt d'une politique nationale, restent peu impliqués ce qui limite la mise en place efficace des dispositifs.

Lorsque nous parlons des dispositifs d'aides à l'attention de ces familles monoparentales, il convient aussi de regarder du côté des professionnels de la famille leurs points de vue et leurs vécus. Trois chercheurs se sont proposé d'expliquer quelques pistes d'analyses dans un article publié en 2004⁴¹. Ils parlent ainsi de « désarroi » des professionnels, principalement les travailleurs sociaux, qui se retrouvent dans des situations complexes car les demandes des familles monoparentales vont souvent au-delà de l'aide que l'institution pour laquelle ils travaillent peut offrir. A propos de ces travailleurs sociaux, il semblait ici important de mentionner l'article écrit par une assistante familiale monoparentale qui témoigne de son vécu et aborde par exemple les difficultés liées au partage des temps de vie⁴².

A ce stade de notre revue de la littérature, il semble important de spécifier que les travaux sur la monoparentalité sont très souvent concentrés sur les situations de précarités (et donc aussi sur les monoparents « femme ») comme c'est par exemple le cas pour les travaux du sociologue Gérard Neyrand⁴³ ou encore ceux de Christine Lévy⁴⁴. Cette spécificité des travaux sur les familles monoparentales n'est pas vraiment incohérente au vue des statistiques que nous avons évoquées plus haut et du fort taux de pauvreté de ces familles (34,8% en 2016, en France métropolitaine).

⁴⁰BucoloElisabetta, Eydoux Anne, Fraisse Laurent. Parcours coordonné et crèche d'insertion. Deux dispositifs transversaux d'insertion des mères de familles monoparentales précaires. In: Revue des politiques sociales et familiales, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 38-39

⁴¹Martin, Claude, Gérard Neyrand, et Patricia Rossi. « Le désarroi des professionnels face à la précarité monoparentale », Dialogue, vol. 163, no. 1, 2004, pp. 17-24.

⁴²Bely, Béatrice. « La monoparentalité dans l'accueil familial », Empan, vol. 80, no. 4, 2010, pp. 115-125.

⁴³Neyrand, Gérard. « Un soutien à la parentalité souvent inadapté aux situations de précarité. L'exemple des foyers monoparentaux », Enfances & Psy, vol. 67, no. 3, 2015, pp. 105-112.

Neyrand, Gérard, et Patricia Rossi. *Monoparentalité précaire et femme sujet*. ERES, 2007

Neyrand, Gérard, Monoparentalité et précarité. Empan, no 60, (4), 2005, 51-57.

⁴⁴Lévy, Christine. « Les familles monoparentales à l'épreuve de la précarité et du regard social », Informations sociales, vol. 168, no. 6, 2011, pp. 78-88

Concernant la situation de précarité, nous avons trouvé de rares études croisant les dimensions : familles monoparentales et immigration alors même que ces deux dimensions sont connues pour influencer négativement sur les conditions de vie⁴⁵. Visant à approfondir les résultats publiés dans le premier article cité, un second article conclut : « *Les femmes seules immigrées ont des conditions de vie plus difficiles que les femmes seules non immigrées. Elles cumulent différents facteurs de vulnérabilité : familles plus nombreuses, moindre niveau de formation, situations d'activités précaires, conditions de logement difficiles. Cependant, les situations des femmes immigrées en situation de monoparentalité sont loin d'être homogènes si l'on considère l'origine migratoire. L'organisation quotidienne de ces femmes, vivant avec au moins un très jeune enfant, semble essentiellement impactée par leur statut de femmes seules. Toutes choses égales par ailleurs, le mode d'accueil qu'elles utilisent ne présente pas de réelles différences avec celui choisi par les femmes seules non immigrées. Néanmoins, l'étude des enfants âgés de moins d'un an vivant uniquement avec leur mère indique un investissement des pères, à la fois symbolique et quantitatif, légèrement supérieur dans les foyers immigrés.* »⁴⁶. Les travaux de Marie-Laure Cadart mettent en exergue les expériences de ces familles monoparentales en situation de migration et plus précisément, leur vulnérabilité⁴⁷. L'auteure insiste ainsi sur la différence de vécu selon les cultures et le pays d'origine et rappelle « *l'importance de la formation initiale et continue des travailleurs sociaux et médico-sociaux qui doit leur permettre de s'ouvrir à l'Autre, qu'il soit d'une culture proche ou lointaine. Dans leur difficile travail basé sur l'écoute, ils doivent pouvoir disposer d'accompagnement et d'analyse de leurs pratiques professionnelles. Il est nécessaire qu'ils travaillent avec les associations de médiation transculturelle et qu'ils impulsent, inventent ou soutiennent toute initiative visant à rompre l'isolement des femmes et des enfants, isolement qui constitue, notamment dans la monoparentalité, un risque majeur pour le développement et l'épanouissement des enfants.* »⁴⁸.

Enfin, d'autres tentatives de rendre compte de récits d'expériences de ces familles monoparentales sont à noter. Nous citerons ici les travaux de Pascal Hachet, psychologue, qui témoigne de la prise en charge de la demande d'aide d'un adolescent vivant avec sa mère qui est divorcée, sans emploi et élève seule son fils⁴⁹. Plus récemment, l'article d'Elisabeth Lisse rend compte de ses observations, au sein d'une cité populaire, des stratégies développées par les mères de famille pour « assumer » leurs rôles dans un contexte de précarité⁵⁰. L'auteure

⁴⁵Moguéro L., Eremenko T., Thierry X., Prigent R., 2015, Les familles monoparentales immigrées : des familles doublement pénalisées ?, Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, n° 2, p. 68-83.

⁴⁶ Thierry Xavier, Prigent Rose, Eremenko Tatiana, Moguéro Laure. Caractéristiques et organisation quotidienne des familles monoparentales immigrées. In: Revue des politiques sociales et familiales, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 63-70, p.70.

⁴⁷Cadart, Marie-Laure. « La vulnérabilité des mères seules en situation de migration », Dialogue, vol. 163, no. 1, 2004, pp. 60-71.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹Hachet, Pascal. « Un adolescent et sa mère, ou l'accompagnement clinique d'une situation monoparentale », Dialogue, vol. 163, no. 1, 2004, pp. 89-96.

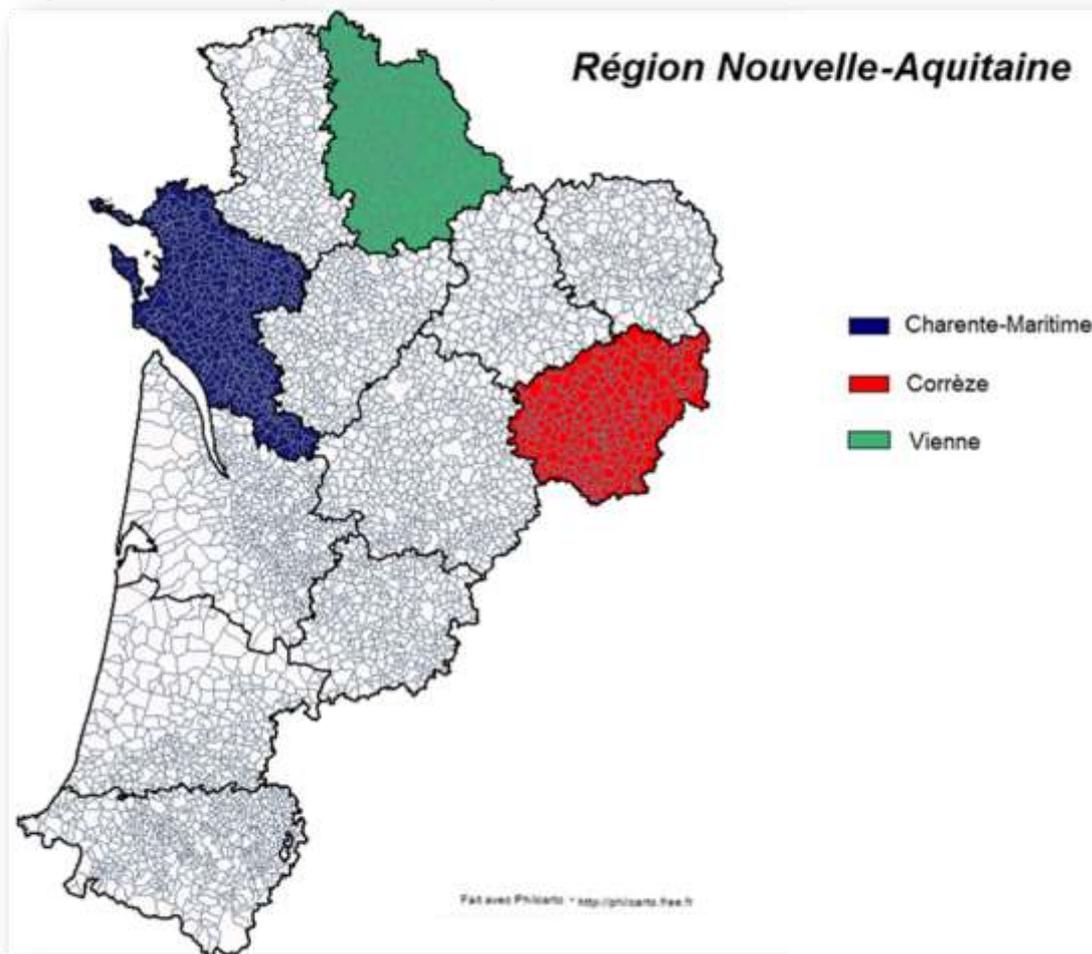
⁵⁰Lisse, Elisabeth. « Monoparentalité et sociabilité féminine. Apprentissages du rôle de mère en cité populaire », Ethnologie française, vol. 37, no. 4, 2007, pp. 733-741.

nous explique ainsi que face à leurs situations précaires et complexes, ces femmes « font avec », se créant « *des espaces, des refuges pour préserver leur existence et leurs relations.* » et s'appuyant « *sur une solidarité familiale et féminine* » ;

2.5 Les parents monoparentaux, dans des départements aux caractéristiques sociodémographiques distinctes : étude comparative de la Vienne (86), la Charente-Maritime (17) et la Corrèze (19)

Partant du principe que cette étude doit prendre en compte 4 éléments sociodémographiques distincts (un site en milieu rural, un site périurbain, un site urbain et un QPV), selon les arbitrages du commanditaire, nous effectuerons une analyse sur 3 départements : la Vienne, la Charente-Maritime et la Corrèze (Fig.1).

Fig.1 - Carte de la région Nouvelle-Aquitaine



Les parents solos en Nouvelle-Aquitaine ont des caractéristiques similaires aux familles monoparentales à l'échelle de la France métropolitaine :

Ces 3 départements se trouvent dans la région Nouvelle-Aquitaine où des analyses réalisées par l'INSEE⁵¹ dénotent que les femmes monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les autres et que les parcours de vie de ces femmes ne permettent jamais un rattrapage complet de la perte de niveau de vie (particulièrement pour les veuves). Une autre enquête de l'INSEE⁵² sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine note que les mères monoparentales appartiennent plus à des CSP plus précaires, formulent plus de demande dans le parc immobilier social et résident donc moins au centre-ville que les autres.

Les données de l'INSEE en Nouvelle-Aquitaine nous indiquent que les familles monoparentales de cette région ont des caractéristiques proches de celles que nous avons étudiées précédemment à l'échelle de la France métropolitaine. En effet, tout d'abord, les femmes en situation de monoparentalité restent majoritaires (82% en 2014) et il est là aussi observé que plus le nombre d'enfants est élevé, plus la proportion des femmes en situation de monoparentalité augmente.⁵³ L'âge médian des femmes monoparentales est de 40,5 ans. Elles sont moins souvent diplômées que les mères en couple et font majoritairement partie des PCS « Employée » et « Ouvrière ». Elles sont 69% à se déclarer en emploi en 2014 et 31% à être locataires d'un logement social.

Tab.8 – Nombre de ménages selon leur composition en Nouvelle Aquitaine en 2011 et 2016 :

	2016		2011	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble	2742900	100	2611220	100
Ménages d'une personne	1007868	36,7	910050	34,9
Hommes seuls	425823	15,5	377687	14,5
Femmes seules	582045	21,2	532363	20,4
Autres ménages sans famille	61246	2,2	67010	2,6
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :				
Un couple sans enfant	804331	29,3	790516	30,3
Un couple avec enfant(s)	634213	23,1	637001	24,4
Une famille monoparentale	235240	8,6	206644	7,9

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

D'après les données du recensement de la population de 2016 en Nouvelle-Aquitaine, la part de famille monoparentale parmi l'ensemble des ménages est de 8,6% (Tab.8), soit légèrement plus bas de 0,7 points par rapport celle en France métropolitaine (9,3%). L'analyse des données du recensement de la population de 2016 pour la région Nouvelle-Aquitaine étant proches celles de 2014 évoquées ci-dessus, nous avons fait le choix de déplacer les tableaux dans les pages « ANNEXES » de notre rapport⁵⁴. Les principales données de la Nouvelle-Aquitaine concernant les familles monoparentales seront rappelées dans la partie ci-après.

⁵¹ INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine, n°64, 2018.

⁵² INSEE Flash Nouvelle-Aquitaine, n°34, 2018.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Cf. ANNEXES 2, 3 et 4.

Des caractéristiques des parents solos plutôt homogènes entre les départements étudiés :

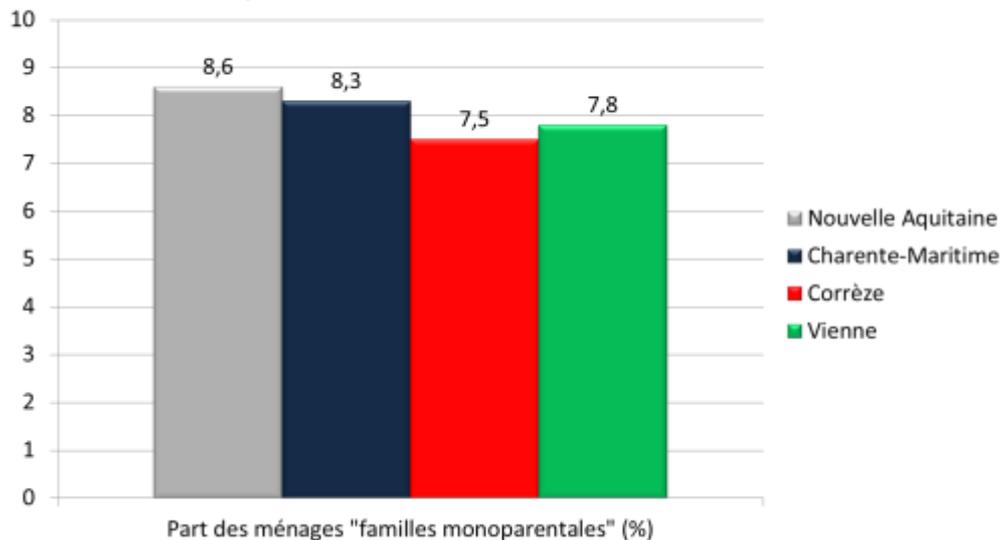
Tab.9 –Nombre et part des ménages selon leur composition en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :

	Nouvelle-Aquitaine		Charente-Maritime		Corrèze		Vienne	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ensemble	2742900	100	303114	100	113105	100	201301	100
Ménages d'une personne	1007868	36,7	111148	36,7	42669	37,7	76696	38,1
Hommes seuls	425823	15,5	45681	15,1	17876	15,8	32744	16,3
Femmes seules	582045	21,2	65466	21,6	24793	21,9	43952	21,8
Autres ménages sans famille	61246	2,2	5989	2	2214	2	4412	2,2
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1673785	61	185977	61,4	68222	60,3	120192	59,7
Un couple sans enfant	804331	29,3	96130	31,7	35231	31,1	58400	29
Un couple avec enfant(s)	634213	23,1	64570	21,3	24473	21,6	46034	22,9
Une famille monoparentale	235240	8,6	25277	8,3	8518	7,5	15758	7,8

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Tout d'abord, nous pouvons remarquer que la part des ménages « famille monoparentale » parmi l'ensemble des ménages est légèrement plus basse dans les trois départements étudiés que celle au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine (Tab.9), qui a, elle-même, comme nous l'avons précédemment une part inférieure de 0,7 points à celle au niveau de la France métropolitaine (Tab.2). En d'autres termes, parmi l'ensemble des ménages, il y a une part moins importante de familles monoparentales en 2016 dans les départements de la Charente-Maritime, de la Corrèze et de la Vienne que dans la Nouvelle-Aquitaine et la France métropolitaine. Mais il faut rester très mesuré car les écarts sont faibles comme le montre le graphique ci-après (Fig.2).

Fig.2 –Part des ménages « familles monoparentales » parmi l'ensemble des ménages en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Par ailleurs, nous avons déjà expliqué plus haut dans ce rapport que la mesure à l'échelle des ménages était moins précise que celle à l'échelle des familles qui font par définition partie d'un ménage⁵⁵. Aussi, lorsque nous nous intéressons à la part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles en 2016, nous observons que cette part se situe aux alentours de 14% pour la Nouvelle-Aquitaine et la Charente-Maritime alors qu'elle est légèrement inférieure, aux alentours de 13%, pour la Corrèze et la Vienne (Tab.10).

Tab.10 - Composition des familles en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne, en 2016 :

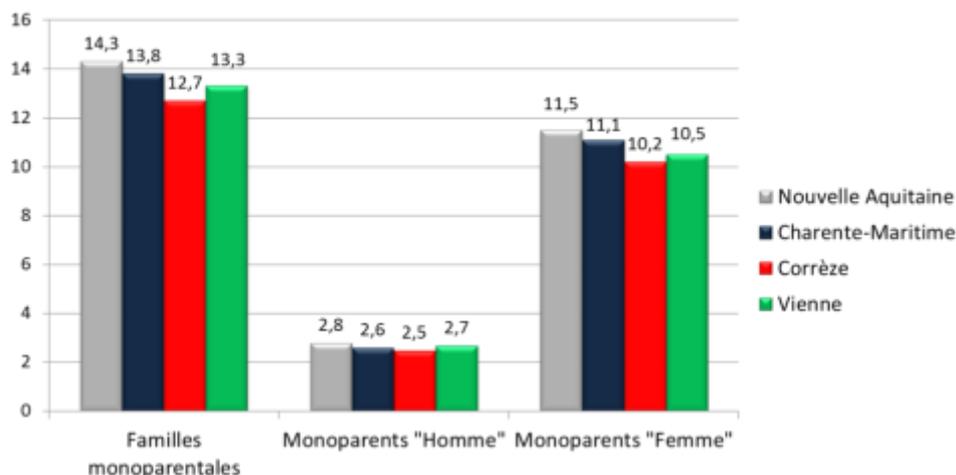
	Nouvelle-Aquitaine		Charente-Maritime		Corrèze		Vienne	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ensemble	1684443	100	186856	100	68692	100	120599	100
Couples avec enfant(s)	635740	37,7	64670	34,6	24540	35,7	46091	38,2
Familles monoparentales	240227	14,3	25699	13,8	8721	12,7	16001	13,3
- Hommes seuls avec enfant(s)	46435	2,8	4946	2,6	1732	2,5	3309	2,7
- Femmes seules avec enfant(s)	193792	11,5	20754	11,1	6988	10,2	12692	10,5
Couples sans enfant	808476	48	96486	51,6	35431	51,6	58508	48,5

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser à la fois la part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles mais aussi en prenant en compte le genre des monoparents (Fig.3). Nous pouvons voir que les monoparents « Homme » représente environ la même proportion parmi les familles quel que soit le département (en autour de 2,5%). Il en est de même pour leurs homologues « Femme » même si leur part est presque 5 fois supérieure (en moyenne autour de 10,5%). Il convient de rappeler que la part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles en France métropolitaine était de 15,3% en 2016 soit plus d'un point voire 2 points que leur part respective dans les trois départements étudiés. Enfin, il convient de remarquer que les familles avec enfants (couples avec enfants et familles monoparentales) sont proportionnellement moins nombreuses en Nouvelle-Aquitaine et dans les 3 départements étudiés (Tab.10) qu'au niveau de la France métropolitaine (Tab.1). A l'inverse, les couples sans enfants sont proportionnellement sur représentés par rapport à leur part en France métropolitaine (42,8% en 2016) que ce soit au niveau régional ou au niveau des départements.

⁵⁵ Cf. Définitions partie I

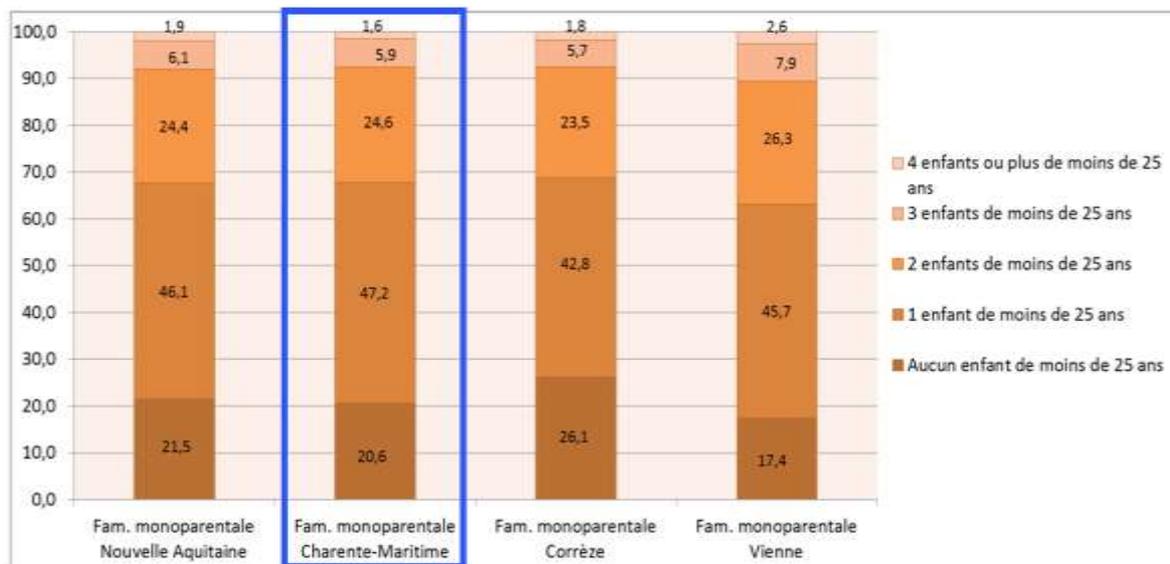
Fig.3 –Part des « familles monoparentales » et selon le type de monoparentalité parmi l'ensemble des familles en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

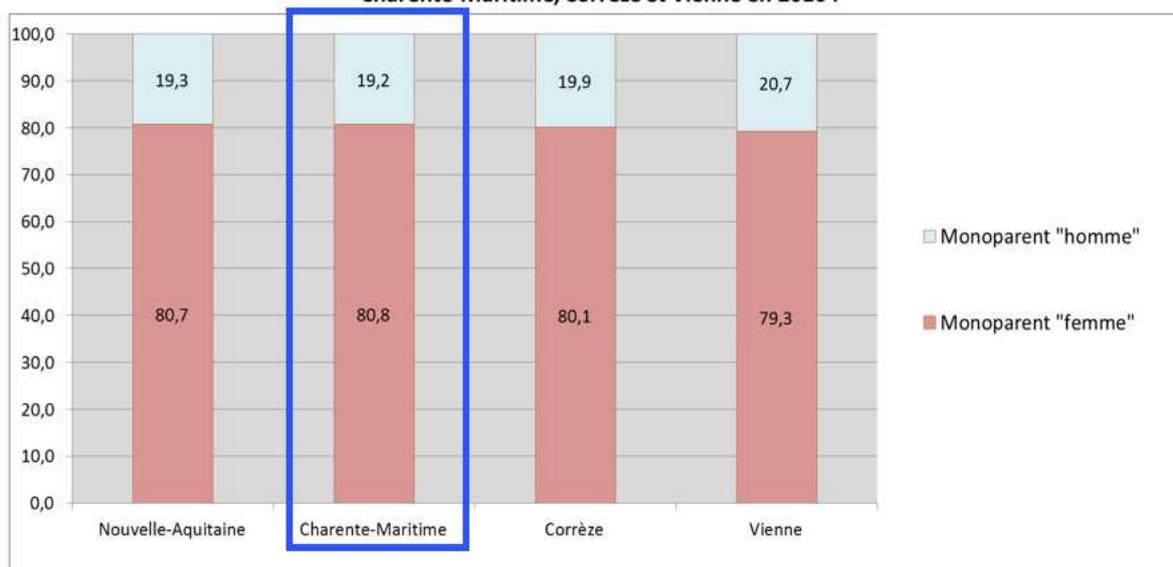
Les données présentées dans la figure ci-dessous nous permettent de confirmer les observations réalisées au niveau national : les familles monoparentales ont majoritairement 1 à 2 enfants de moins de 25 ans (Fig.4) et désignent principalement des mères solos (Fig.5). Nous pouvons aussi noter que parmi les familles monoparentales en Corrèze, il y a une part plus importante qui n'a aucun enfant de moins de 25 ans par rapport aux départements de la Charente-Maritime et de la Vienne (plus de 5 points d'écart en 2016 et presque 7 points d'écart par rapport au niveau national).

Fig.4 – Répartition des familles monoparentale en fonction de leur nombre d'enfants de moins de 25 ans en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Fig.5 – Répartition des familles monoparentale en fonction du genre du monoparent en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Les monoparents sont majoritairement des « actifs ayant un emploi » et ce, quel que soit le genre. A noter que la part des « actifs ayant un emploi » parmi les monoparents « femme » se situe en moyenne aux alentours de 60% pour les 3 départements étudiés, la région Nouvelle-Aquitaine et la France métropolitaine (Fig.6). Cette part des « actifs ayant un emploi » est supérieure de 10 points parmi les monoparents « homme » et se situe en moyenne aux alentours de 70%, quel que soit l'échelle du territoire pris en compte.

Fig.6 – Familles monoparentales "ayant un emploi" selon leur genre en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Pareillement que pour les caractéristiques de genre du monoparent et du nombre d'enfants de moins de 25 ans dans la famille monoparentale, la majorité des monoparents ont entre 40 et 54 ans. En effet, parmi les familles monoparentales, respectivement, de Nouvelle-Aquitaine, de la Charente-Maritime, de la Corrèze et de la Vienne, la part de monoparent âgé entre 40 et 54 ans se situe au-dessus de 50% et atteint même 52,6% dans le département de la Charente-Maritime (Fig.7). A noter aussi que la part de monoparents âgés de plus de 80 ans parmi l'ensemble de monoparent est deux fois supérieure dans le département de la Corrèze (5,3%) que celle au niveau de la France métropolitaine (2,5%). Nous devons cependant rester réservé quant à ce résultat car comme nous l'avons expliqué en début de ce rapport concernant les données utilisées : « *Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs.* »⁵⁶. Or, l'effectif des monoparents âgés de 80 ans ou plus et habitant en Corrèze est de 451 ce qui fait que nous pouvons faire l'hypothèse que des biais peuvent exister dans la construction de cette donnée.

L'étude comparative que nous avons réalisée nous permet de souligner que les parents solos habitant dans les trois départements étudiés ont les mêmes caractéristiques que le profil type que nous avons esquissé avec les données nationales que ce soit en termes de genre, d'âge, de nombre d'enfants de moins de 25 ans. Nous pouvons cependant retenir l'hypothèse que les monoparents « homme » habitant en Corrèze sont en moyenne un peu plus âgés.

⁵⁶ INSEE – Documentation – Avertissement : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4177032?geo=METRO-1#documentation-sommaire>

2.6 Des politiques d'aides qui « invisibilisent » les parents monoparentaux :

Des politiques d'aides, principalement gérées par la CAF, accessibles aux familles monoparentales mais ne désignant pas explicitement ces familles :

Nos recherches concernant les dispositifs d'aides des familles monoparentales nous ont d'abord permis de mettre en évidence que la majorité des aides pour ces familles sont gérées par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). A défaut d'avoir trouvé des informations pertinentes sur les sites internet des trois départements étudiés (nous reviendrons en détails sur ce point ci-après), nous avons trouvé un site internet destiné aux « parents solos » et qui se nomme d'ailleurs : « parent-solo.fr »⁵⁷. A noter aussi que le site est aussi présent sur les réseaux sociaux avec une page mise à jour régulièrement et qui partage principalement des informations provenant de divers médias sur les familles monoparentales⁵⁸. Le site a été créé en 2005, par deux personnes⁵⁹ dont une en situation de monoparentalité afin d'informer les familles monoparentales sur un panel très vaste de points : aides financières, aide juridique, actualités, livres, petites annonces, etc.⁶⁰

Concernant les différentes aides pour les familles monoparentales, le site a dressé une liste de ces dernières par thématiques⁶¹ et que nous avons résumé par le schéma ci-après (Fig. 1). Un point intéressant est de voir que la plupart des aides sont gérées par la CAF et il semble que les conseils départementaux et régionaux, de même que les mairies, n'assurent la gestion que de très peu d'aides. De plus, les aides mentionnées ne sont souvent pas spécifiquement adressées aux familles monoparentales en tant que telles mais la plupart du temps soumises à des conditions de revenus des ménages ou des familles. Nous pouvons ainsi émettre l'hypothèse que les « parents solos » se retrouvent perdus face à toutes ces aides différentes et qui ne leur sont pas explicitement destinées mais de façon implicite de par la prise en compte principalement des conditions de revenus et/ou encore du nombre d'enfants à charge.

⁵⁷ Site web : <https://www.parent-solo.fr/dossier-1-pourquoi-parent-solofr.html> , consultée le 26 août 2019.

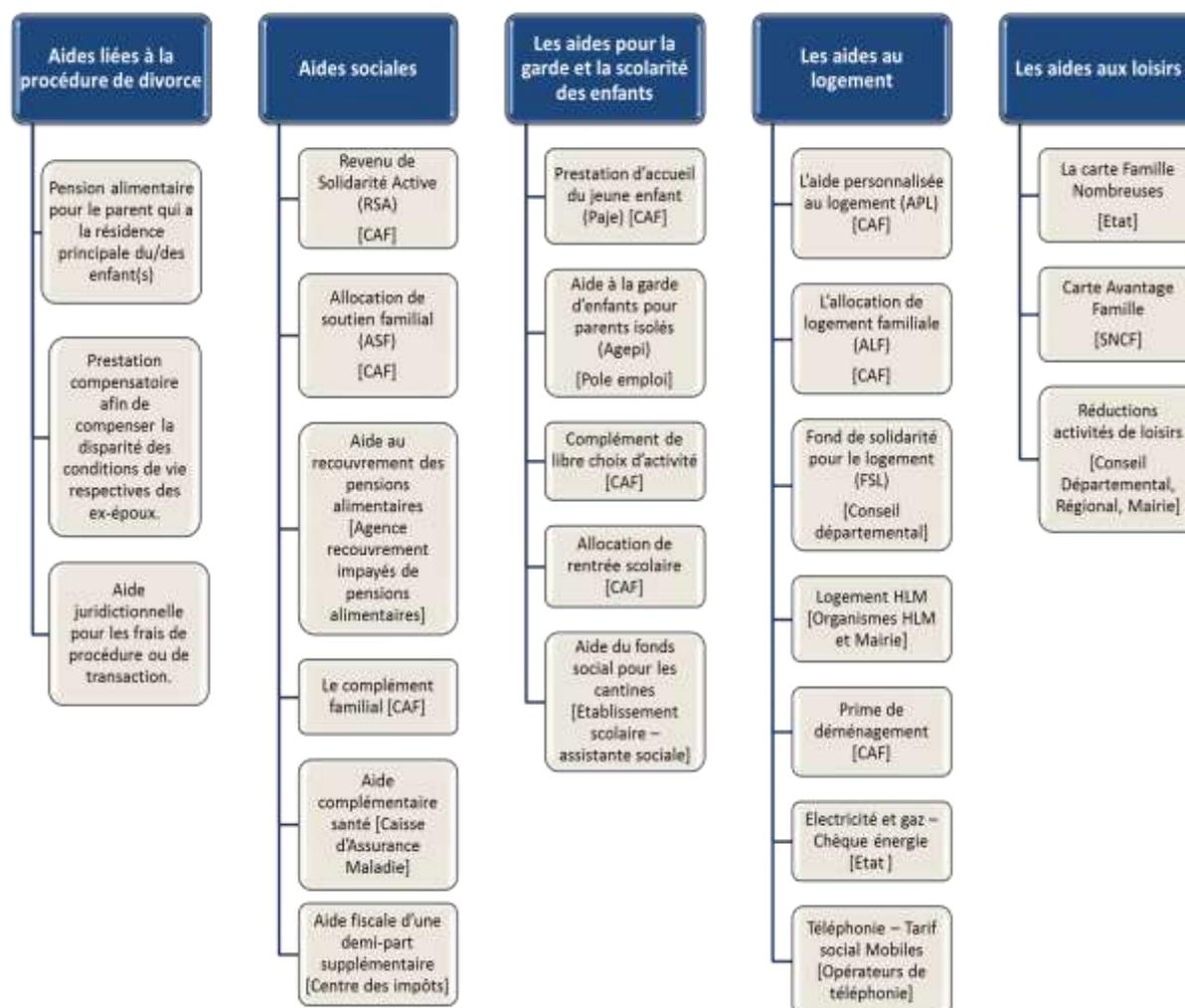
⁵⁸ Page Facebook du site internet "Parent-solo.fr" : <https://www.facebook.com/Parent.Solo/> , consultée le 26 août 2019.

⁵⁹ <https://www.parent-solo.fr/dossier-3-createurs-parent-solo.html> , consultée le 26 août 2019.

⁶⁰ Page d'accueil du site internet « parent-solo » : <https://www.parent-solo.fr/> , consultée le 26 août 2019.

⁶¹ Liste des différentes aides - <https://www.parent-solo.fr/dossier-264-aides-famille-monoparentale.html> , consultée le 26 août 2019.

Fig. 8 - Les différentes aides pour les familles monoparentales et les institutions à contacter



Peu de visibilité des politiques d'aides accessibles aux familles monoparentales de la part des conseils départementaux étudiés :

Nos recherches sur les politiques mises en place dans les 3 départements étudiés ont permis de mettre en évidence de nombreux points communs entre ces trois départements. A noter que nous avons concentré notre analyse à l'étude des informations présentes sur les sites internet respectifs de ces 3 départements⁶².

Tout d'abord, il est important de noter que les trois départements déclinent à peu près de la même façon les thématiques de leurs missions comme nous pouvons le voir sur l'image ci-après :

⁶² Site internet du département de la Vienne (86) : www.lavienne86.fr

Site internet du département de la Corrèze (19) : www.correze.fr

Site internet du département de la Charente-Maritime (17) : www.la.charente-maritime.fr

Captures d'écran des sites internet :

- Du département de la Corrèze (19)
- Du département de la Vienne (86)
- Du département de la Charente-Maritime (17)

Réalisées le 26 août 2019



Lorsque nous nous penchons plus en détails sur les thématiques et notamment celle concernant la « famille/petite enfance/parents » de chacun des trois sites internet, il n’y a pas de sous catégories réservée aux « familles monoparentales ». Nous avons aussi effectué deux recherches à l’aide des moteurs de recherche de chacun des sites internet : une avec les termes « famille monoparentale » et l’autre avec le mot « monoparentalité ». Par exemple ces recherches n’aboutissent à aucun résultat vraiment pertinent pour les départements de la Corrèze et de la Vienne. Ces recherches n’aboutissent à aucun résultat non plus pour le département de la Charente-Maritime.

Cela conforte notre observation d’un manque de visibilité des politiques d’aides pour les familles monoparentales qui semblent finalement être « invisibilisées » par des conseils départementaux qui ont déjà produit des études et des rapports en prenant en compte ces familles monoparentales.

Enfin, concernant **le département de la Charente-Maritime**, nous avons là aussi trouvé deux documents mentionnant les familles monoparentales. Le premier est le rapport-diagnostic départemental des services aux familles de l'année 2014, réalisé par la Caf Charente-Maritime⁶³ et qui dresse un état des lieux précis des familles monoparentales. Le second document, plus récent, est le schéma départemental de l'Habitat 2017-2021⁶⁴. Il mentionne notamment l'augmentation du nombre de familles monoparentales dans le département, précisant que ces dernières représentent 30% des ménages demandeurs de logement HLM⁶⁵ et 26% des occupants du parc social en 2014 en Charente-Maritime⁶⁶. Cependant, lorsqu'il est question de préciser le programme des actions, les termes « familles monoparentales » n'apparaissent plus. Enfin, nous souhaitons rendre compte d'un acteur présenté comme ressource, dans le département de la Charente-Maritime, par un site internet dédié aux parents solos : « Les drôles de solos »⁶⁷. Dans leur description, il est ainsi écrit : « *Un groupe de mamans solos de La Rochelle, soutenu et accompagné par le Centre Social Saint-Eloi Beauregard de La Rochelle, vous attend et vous accueille pour échanger sur le quotidien, trouver des astuces collectivement et passer des bons moments ! Repas partagés, apéros thématiques (bien manger sans se ruiner, fabriquer ses produits ménagers,...), Troc de vêtements enfants, bourse aux jouets, projets vacances, sorties,... Vous avez des idées et des envies, venez retrouver ce groupe de mamans motivées !* »⁶⁸.

Nous souhaiterions pour conclure notre rapport, rebondir sur la description du groupe de « mamans solos » citée ci-dessus. En effet, s'il apparaît comme une évidence que les données sur les familles monoparentales foisonnent et sont particulièrement bien connues des différents conseils départementaux étudiés, il semble que ceux sont bien les actions réalisées par des parents solos à l'attention des parents solos qui sont les plus visibles. Cela étant, il n'en reste pas moins qu'une meilleure visibilité des actions et des aides accessibles et/ou destinées aux familles monoparentales ne nous renseigne pas sur l'utilisation concrète des différents dispositifs par les parents solos. Il faudra ainsi mener des investigations sur le terrain, auprès des parents solos bien sûr, mais aussi des différentes structures proposant des aides et menant des actions à destination explicite ou implicite des familles monoparentales pour rendre compte de leurs impacts socio-économiques mais aussi relationnels.

⁶³ Rapport-diagnostic départemental des services aux familles de l'année 2014 : http://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/17049/114744/file/Schéma_Diagnostic_Dep_services_aux_familles_2014.pdf

⁶⁴ Schéma départemental de l'Habitat 2017-2021 de la Charente-Maritime : <http://ebook.charente-maritime.fr/eBook/solidarite-population/schema-habitat/files/assets/common/downloads/Magazine%20du%20D.pdf>

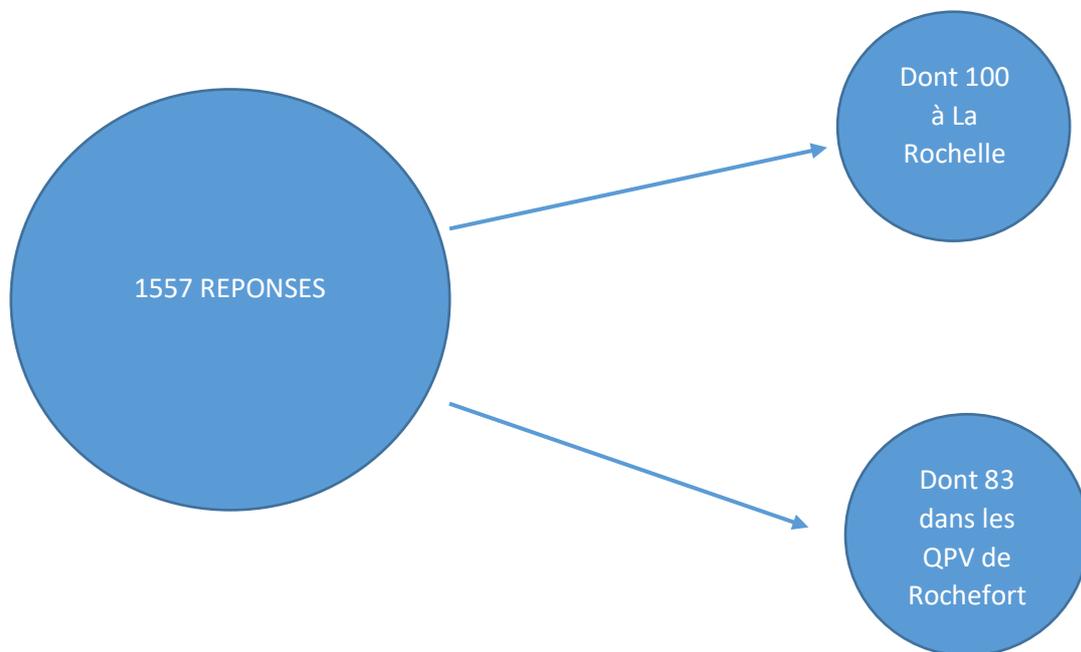
⁶⁵ Ibid., p.70

⁶⁶ Ibid., p.72

⁶⁷ <http://parents-solos-compagnie.org/acteurs/nouvelle-aquitaine/la-rochelle/droles-de-solos/>, consultée le 28 août 2019.

⁶⁸ <http://parents-solos-compagnie.org/acteurs/nouvelle-aquitaine/la-rochelle/droles-de-solos/>, consultée le 28 août 2019.

III° PROFIL DES REpondant.E.S



Il convient d'emblée de rappeler qu'en ce qui concerne les réponses relatives aux territoires de La Rochelle et de Rochefort, les interprétations sont plus indicielles que directement interprétables statistiquement étant donné le faible nombre de réponses. Toutefois, des tendances peuvent se dessiner.

Nous rappelons également que ces territoires ne pourront être directement comparés étant donné le choix de sélectionner des QPV pour la ville de Rochefort, où le taux de chômage et de travail à temps partiel par exemple y est surreprésenté

Femmes et QPV : quelques précisions en lien avec le contexte de Rochefort

Le rapport sur La place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (CNV, juin 2018) nous indique quelques éléments :

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les QPV (52,1% ; contre 51,5 % dans les unités urbaines environnantes), et les familles monoparentales y sont sur représentées (24,1 % contre 15,7 % dans les unités urbaines environnantes). Au sein de ces familles monoparentales, la personne de référence est plus souvent la mère que le père en quartier prioritaire (88,6 % contre 87,1 % dans le reste des unités urbaines). 1 femme sur 2 est en emploi chez les 30 – 49 ans dans les quartiers prioritaires, contre 4 sur 5 dans les autres quartiers. Parmi les femmes en emploi, celles des QPV travaillent davantage en temps partiel. 50 % des

femmes de 15 à 64 ans se situent en dehors du marché du travail et ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi. Parmi les femmes en activité, soit la moitié d'entre elles en QPV, le taux de chômage est plus important qu'ailleurs (23 %, contre 9,5 % pour les femmes des unités urbaines environnantes). Plus d'une femme sur trois vivait sous le seuil de pauvreté dans les zones urbaines sensibles, soit autant que les hommes. 31,2 % des femmes des zones urbaines sensibles déclarent avoir renoncé à des soins pour raisons financières, contre 18,8 % hors Zus. 18 % des femmes des zones urbaines sensibles sont atteintes d'obésité, contre 15 % des femmes vivant hors Zus. Moins de 40% des bénéficiaires du programme national « Ville Vie Vacances » (VVV) sont des filles. 3 % des femmes licenciées d'un club viennent d'un QPV. En QPV, 30 % des femmes se sentent en insécurité dans leur quartier, contre 18 % des hommes. Les femmes sont plus fréquemment en insécurité que les hommes quels que soient leurs lieux d'habitation. Le sentiment d'insécurité décroît régulièrement avec l'âge hors QPV, cependant, il augmente avec l'âge dans les QPV. Les résidents en QPV présentent un plus faible niveau de mobilité : La part d'«immobiles » est plus importante (+3 à 4 points de pourcentage), et les habitants effectuent, en moyenne, moins de déplacements au cours des cinq jours de semaine (-1,4 à -2,2 déplacements par rapport aux habitants des autres quartiers selon la taille de l'unité urbaine). La part des ménages non-motorisés est plus importante en QPV (+12 à +17 points) et la possession du permis, moins répandue (-22 à -25 points). Le plus faible usage de la voiture en quartier prioritaire touche surtout les femmes (- 4,8 déplacements en voiture en cinq jours pour les femmes des QPV par rapport à celles des autres quartiers, contre seulement - 2,8 pour les hommes).

Pour résumer : les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les QPV (52,1 %), et les mères cheffes de familles monoparentales y sont surreprésentées (88,6 %). Seule une femme sur deux est en emploi chez les 30-49, contre quatre sur cinq dans les autres quartiers. Parmi les femmes en emploi celles des QPV travaillent davantage en temps partiel.

Le sexe :

Comme pour l'ensemble des territoires, nous avons demandé quel était le sexe du / de la répondant.e dans le but in fine de comparer les femmes et les hommes. On constate beaucoup moins d'hommes que la moyenne nationale en raison de l'urbanité et du fait aussi que les femmes répondent davantage aux sondages.

Tableau 1 : Vous êtes

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Un homme	8%	5%	4%
Une femme	92%	95%	96%

L'âge :

La moyenne d'âge des parents répondant.e.s à La Rochelle est strictement conforme à la moyenne constatée, à savoir entre 30 et 50 ans majoritairement. Ce qui explique le peu d'enfants de moins de 6 ans parmi les descriptions relevées, contrairement aux réponses propres aux QPV de Rochefort. L'âge est toutefois un indicateur important lorsqu'il s'agit, notamment, de comparer les accès aux services en fonction des mobilités individuelles ou bien des connaissances des maitrises de l'outil informatique ou du recours à la crèche par exemple. Comme pour les autres territoires, les populations les plus jeunes et les plus âgé.e.s ne sont pas ou excessivement peu renseigné.e.s, ce qui correspond aussi au profil des personnes interrogées dans cette enquête. Comme attendu dans les QPV, il y a deux très jeunes mamans en âge de scolarisation. La question de la maternité précoce est récurrente dans les QPV. Elle permet à certaines jeunes filles de passer à un statu respectable et valorisant. Tout d'abord, de manière générale (Vallet,) les familles font preuve de moins d'ambition pour elles que pour les garçons. Beaucoup de jeunes filles intériorisent ce manque d'ambition, d'autant plus que l'investissement dans les études supérieures est coûteux. Il ne s'agit pas tant du coût financier, que les familles sont le plus souvent prêtes à assumer, que du coût symbolique représenté par le fait de quitter le domicile familial pour aller vivre sur le lieu de formation s'il est éloigné : si aucun parent ne peut les accueillir sur place, la crainte est grande que ces jeunes filles logées en foyer ou en colocation. Le risque est alors grand de chercher à s'affirmer par la quête d'un statut maternel. Il y a donc une reproduction d'inégalités plus forte que dans les autres quartiers: prégnance du modèle de familles plus nombreuses, disposant de moins de capital scolaire et financier, dont les enfants ont d'emblée moins de chances que les autres de se promouvoir. Reste le développement d'un capital social qui passe par la soumission à une normativité différente : celle d'accéder au statut de mère.

Tableau 2 : Quel âge avez-vous ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
15-18ans	0% (2 réponses)	0%	2%
19-25ans	3%	3%	13%
26-44ans	59%	60%	59%
45-65ans	37%	37%	25%
Plus de 65ans	0% (4réponses)	0%	0%

La catégorie socio professionnelle :

Comme dans tous les territoires interrogés, les employés sont majoritaires. Cette dissymétrie est attendue, étant donné que nous interrogeons massivement des femmes, avec de surcroît deux QPV.

La question des Catégories Socioprofessionnelles (CSP) est en première ligne interprétative, avec celle des éloignements physiques et de la précarité, en matière de comportements relatifs aux modes de garde. Tout d'abord, le travail est la deuxième source d'entourage amical (OCDE, 2008). De plus, les personnes au chômage sont celles qui ont le moins de relations familiales également (Castel, 2007). Cette variable sera à mettre en tension avec les possibilités offertes, qui s'amenuisent de facto pour ces personnes.

Mais, travailler ne veut pas dire pour autant bénéficier des mêmes possibilités d'accueil. Ainsi, pour les personnes à temps partiel, et pour les professions à plus faibles revenus, les frais de garde correspondent à des choix stratégiques. Ils s'effectuent financièrement au détriment de loisirs, de la santé....

Tableau 3 : Vous êtes ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Etudiant.e	1%	3%	5%
Ouvrier.e	5%	1%	2%
Artisan.e	2%	3%	4%
Cadre	4%	4%	0%
Retraité.e	1% (4réponses)	0%	0%
Employé.e	53%	54%	27%
Profession intermédiaire	10%	7%	0%
Cadre supérieur	1%	5%	1%
Actuellement sans emploi	15%	19%	29%
Parent au foyer	8%	4%	33%
Agriculteur/trice	0% (4réponses)	0%	1%

Aux côtés des questions relatives aux CSP (Catégories Socio-Professionnelles), nous avons aussi interrogé d'autres éléments relatifs à l'économie des familles comme par exemple les temps partiels. En matière de juxtaposition des temps de vie et des contraintes qui en découlent, une question sur les horaires de travail a également été posée. Enfin, les répondantes ont aussi eu à renseigner des questions sur la situation familiale.

=> Il est à noter une part plus importante que la moyenne des Rochellois.e.s à temps partiel.

=> Les répondant.e.s de La Rochelle (et encore plus de Rochefort évidemment) sont également plus souvent en location dans le parc public qu'ailleurs.

=> Elles et ils ont également un peu moins d'enfants que la moyenne contrairement aux répondant.e.s des QPV de Rochefort.

=> Une des caractéristiques des réponses de Rochefort réside dans la composition d'âge (plus jeune) des enfants à charge ainsi que dans la composition des CSP des répondante.e.s (« actuellement sans emploi », « à temps partiel » et « parent au foyer »).

Tableau 4 : Si vous exercez un emploi, vous l'exercez à...

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Temps partiel	31%	39%	54%
Temps complet	69%	61%	46%

Tableau 5 : Etes-vous soumis.e à des horaires décalés ? (travail de nuit, en week-end...)

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Oui	43%	44%	46%
Non	57%	56%	54%

Ce qui frappe ici est la proportion un peu plus importante d'horaires décalés dans les QPV, alors que ce sont ces familles qui ont le moins recours aux modes d'accueil. Elles comptent alors sur leur entourage et travaillent souvent moins que les autres. Elles cumulent alors précarité et pauvreté.

« Je m'interroge sur mes possibilités d'emploi au vue du peu d'aide que j'ai pour la garde d'enfant après 6 ans (Je suis aide-soignante et j'ai des horaires décalés). Je laisse mon fils aux voisins le soir. Maman habitant le quartier Centre-Ville-Avant-Garde à Rochefort.

Tableau 6 : Vous êtes...

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Locataire du privé	34%	21%	18%
Locataire du public	28%	54%	70%
Propriétaire	31%	21%	2%
Hébergé à titre gratuit	4%	0%	2%
Résident d'un centre d'hébergement	1%	4%	6%

Ce tableau montre que la grande majorité des personnes habitant dans les QPV, résident dans HLM, et que l'accès à la propriété, ne concerne que seulement 2% d'entre elles. Cela les rend extrêmement dépendantes des politiques publiques en matière de logement notamment... mais également le peu de propriétaires occupants à La Rochelle qui ont répondu à l'enquête (- de 10% de moins que la moyenne constatée). La question du logement, notamment à La Rochelle revient de manière récurrente, y compris dans les entretiens collectifs, car celui-ci est chère pour ces familles.

Extrait de Focus Groupe

Une femme interviewée, lors de l'entretien déclare attendre un logement social depuis 5ans à La Rochelle, mais rien ne lui a été proposé. Actuellement, elle paie un appartement plus cher qu'elle ne peut se le permettre : « je puise donc dans mes économies ». « Aujourd'hui on me retire des aides car mon loyer est trop cher ».

Situation familiale

Tableau 7 : Vous êtes....

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Célibataire avec enfant.s	40%	41%	42%
Séparé.e avec enfant.s en résidence alternée	15%	9%	11%
Séparé.e avec enfant.s en résidence complète	44%	52%	39%
Veuf/ve	4%	3%	5%

Ce tableau indique que le statut des familles en Charente-Maritime est équivalent à la moyenne constatée, hormis concernant la résidence alternée, car nombre de familles interrogées ont l'autre parent dans une autre ville. Cela correspond-il à la nouvelle sociologie des nouveaux arrivants?

Tableau 8 : nombre d'enfants par ménage.

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Un	45%	53%	39%
Deux	35%	31%	30%
Trois	13%	11%	17%
Quatre	5%	4%	5%
Cinq	1%	1%	2%
Six ou plus	1%	0%	4%

Le nombre d'enfants diffère à La Rochelle, où comme dans les villes, leur nombre est inférieur à la moyenne, et le nombre d'enfants supérieur à trois, plus important dans les QPV (notamment pour les 6 et plus).

Tableau 9 : Quel âge ont-ils ? (plusieurs réponses possibles)

Les enfants des répondant.e.s ont en moyenne entre 6 et 15 ans. Cette donnée influe quant au ressenti des aides qui cessent à 6 ans et aux modes d'accueil avant 3 ans. Toutefois, à La Rochelle, les 6-11ans sont sur représentés.

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Entre 0 et 3 ans	12%	12%	31%
Entre 3 et 5 ans	17%	20%	25%
Entre 6 et 11 ans	43%	54%	49%
Entre 12 et 15 ans	37%	31%	36%
Entre 16 et 18 ans	24%	15%	11%
Plus de 18 ans	19%	7%	112%

IV° LES MODES DE GARDE ET D'ACCUEIL

Plusieurs points doivent d'ores et déjà être notés :

En ce qui concerne La Rochelle, les recours aux modes de garde / accueil sont beaucoup plus fréquents que la moyenne. L'effet « urbain » se fait ressentir sur cette question, avec davantage de cadres, moins de connaissances autour, mais aussi une politique volontariste en la matière. On note un plus fort recours aux « voisinages » dans les « autres » modalités de garde, ce qui indique également des systèmes d'entre-aides informels locaux. Pourtant, dans les focus groupes l'absence ou des lacunes en matière d'organisation plus « formelle » afférentes à l'entre-aide se fait ressentir. La question des « nouveaux arrivants » dans la ville ou son aire urbaine se pose également. En moyenne, il y a moins de personnes déclarant demander une aide, même ponctuelle « à la famille » en matière de garde. En retour c'est la réponse « je ne peux compter que sur moi-même » qui augmente considérablement sur ce territoire. Un paradoxe apparaît donc : la solitude des familles monoparentales, l'absence de dispositifs formels d'entre-aide malgré un travail et une visibilité réelle des centres sociaux sur cette question et une bonne connaissance, selon les répondant.e.s, des dispositifs en place (ce qui ne s'avère pas toujours vrai dans les focus groupe d'ailleurs). Et parfois, le parent laisse seul son enfant comme en témoigne cette maman vivant à La Rochelle :

« En tant que maman solo, avec un seul enfant, je n'ai pas d'aide (allocations familiales) et pourtant ce n'est vraiment pas simple. Je travaille beaucoup, j'ai une activité à temps partiel et je complète avec des contrats en tant que formatrice vacataire. Je n'ai pas de famille dans la région, je ne peux compter que sur moi-même pour faire garder mon fils. Le papa est dans une autre ville. Jusqu'au 6 ans, je pouvais m'organiser avec l'aide pour l'emploi à domicile qui me permettait de financer à moindre cout les frais de garde. Cela fait deux ans maintenant que je n'ai plus la possibilité d'aller au Yoga, d'avoir une activité ou un peu de temps pour moi sans mon fils. Souvent depuis peu maintenant je le laisse seul pour une course, pour la nécessité du travail parfois (1h ou 2h); Mais je le fais avec beaucoup d'anxiété et de culpabilité. Le projet du gouvernement de remettre une aide pour les gardes d'enfant des parents isolés est une vraie nécessité. Dans une société où l'individualisme prime, où le regard sur les parents isolés restent incompris, nous avons besoin d'aide au moins jusqu'aux 11 ans d'autant plus quand on a un seul enfant puisqu'il n'y a pas d'autres aides et surtout pas de grand frère ou sœur pour le garder. En espérant que mon témoignage puisse apporter un éclairage et que le projet se mette en place »

Du côté de Rochefort, les recours aux dispositifs d'aide / d'accueil / de garde sont bien plus rares : éloignement géographique, éloignement de la langue, présence d'une mère se dévouant totalement à son foyer, difficultés de déplacements... Les motifs relevés sont nombreux, mais une grande partie des femmes interrogées se voient avant tout comme maman et non comme femme. Elles n'envisagent les modes d'accueil que par nécessité, comme le montre ce témoignage :

« J'aimerais être informée des solutions de garde sur ROCHEFORT en cas d'urgence. Je suis seule, en cours de divorce et éloignée de ma famille pour suivi de conjoint, je ne sais pas comment faire si je suis moi-même malade... (Une maman habitant le Petit Marseille). »

Extrait de Focus-Groupe.

L., vit seule avec ses deux enfants au Petit Marseille, interrogée dans le focus group ne met pas ses enfants en périscolaire en garde. Elle les amène le matin à l'école, leur prépare le déjeuner va les chercher et les ramène jusqu'à la sortie. Victime de violence durant 11 ans, y compris ses enfants, elle ne veut les laisser seuls et dédie ses journées à leur épanouissement, comme nombre de femmes vivant dans les QPV.

Notons aussi que les « halte garderies » sont très renseignées en matière de garde « lors d'imprévus », mais elles engendrent des frais pour ces familles obligées de faire des choix.

« J'ai la chance de travailler à mon compte (profession libérale) mais toute maladie de ma part ou hospitalisation d'un des enfants...me met dans une situation précaire puisque j'ai 15 jours de carence pour maladie...aucun jour pour enfant malade...et je n'ose pas imaginer le quotidien d'un parent qui doit travailler le Week End »

Tableau 10 : Avez-vous déjà eu recours à une crèche ou une assistante maternelle ou bien encore une garde à domicile pour vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Oui	69%	57%	57%
Non	31%	43%	43%

Ces deux territoires ont moins recours aux modes d'accueil que les autres étudiés, mais cela s'explique en grande partie par la proportion de parent ne travaillant pas et consacrant une grande part de leur temps au bien-être de leur enfant corrélé avec le manque de moyens.

Tableau 11 : Avez-vous déjà eu recours à des centres de loisirs durant les périodes des vacances scolaires ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Oui	69%	72%	54%
Non	31%	28%	46%

Des remarques concernant les centres de loisirs à La rochelle durant la période estivale sont apparues dans le verbatim du questionnaire, comme celle-ci :

« La fermeture des centres de loisirs l'été est une vraie catastrophe sur La Rochelle seule Périgny est ouvert tout l'été par contre n'habitants pas la commune cela représente une majoration de 8€ par jour soit 101€ la semaine un énorme budget. N'ayant plus d'aides à partir de 6 ans. Est-ce qu'un enfant de 6ans n'a réellement plus besoins de garderie ? »

Tableau 12 : Avez-vous déjà eu recours à des garderies / accueils périscolaires avant ou après l'école ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Oui	75%	81%	54%
Non	25%	19%	46%

Tableau 13 : Avez-vous déjà eu recours à des modes de garde le mercredi ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Oui	54%	72%	27%
Non	46%	28%	73%

Extrait de Focus-Groupe

Le recours aux centres de loisirs, au périscolaire est significativement plus faible à Rochefort, comme il est le cas dans tous les QPV, où beaucoup de mamans ne travaillent pas et gardent leurs enfants durant les vacances. L. notamment en QPV nous explique à quel point elle aime passer du temps, tout son temps avec ses enfants durant la période de vacances scolaires, et tient à aller chercher ses enfants juste après l'école.

Tableau 14 : Avez-vous déjà eu recours à d'autres modes de garde ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Oui	63%	73%	67%
Non	37%	27%	33%

Tableau 15 : Si oui, lesquels ? (plusieurs réponses possibles)

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Des membres de la famille	81%	84%	66%
Fille ou garçon au pair ou toute aide à domicile	5%	8%	2%
Ami.e.s	42%	40%	44%
Voisinage	15%	25%	12%
Un de vos enfants	13%	14%	8%
Autre	7%	5%	12%

Ce tableau montre que dans les QPV de Rochefort, une proportion d'enfants plus importante se garde seul au domicile, notamment en cas d'imprévus comme il a été rapporté lors d'entretiens. Sans argent, sans famille, difficile d'avoir recours à un mode de garde.

Tableau comparatif : Lors d'imprévus, vous confiez vos enfants, prioritairement à ... ? (plusieurs réponses possibles)

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Votre famille	60%	46%	55%
Vos voisins	7%	13%	4%
Vos ami.e.s	26%	29%	21%

Le deuxième parent	18%	19%	12%
Une assistante maternelle	6%	7%	6%
La halte-garderie	2%	0%	12%
L'un de vos enfants	11%	6%	9%
Je ne peux compter que sur moi-même	28%	46%	25%

La précarité et les horaires atypiques des femmes enquêtées font que les entre-aides sont très souvent mobilisées mais il en demeure un grand nombre qui ne peuvent compter « que sur elles ». La question du lien et du réseau, des appuis est verbalisé par les témoignages. Il est également rappelé que des éléments de confiance sont importants dans ces démarches de « mise en lien » pour des modes de garde. Les imprévus sont le mot récurrent pour ces familles qui bricolent avec un équilibre fragile. L'articulation des temps, souvent très compliquée devient presque impossible en cas d'imprévu.

« En tant que maman solo je me sens désemparée lorsque ma fille est malade ou quand il y a grève à l'école pour trouver un mode de garde d'urgence lorsque je travaille. Je cherche encore la solution...les amis ne sont pas toujours disponibles, ma famille est loin. Maman habitant à la Rochelle »

En résumé

- ✓ Des parents qui ne comptent que sur eux en cas de difficultés ou d'empêchement (46% de réponse « je ne peux compter que sur moi-même » à La Rochelle)
- ✓ Une forte relégation sociale et sociétale au niveau des QPV étudiés à Rochefort
- ✓ De faibles recours aux dispositifs de garde et d'accueil dans les QPV

VI° LE TEMPS QUI MANQUE vs LE TEMPS LIBERE

Les questions relatives à cette partie de l'enquête portent sur les loisirs et le temps libre. « Le temps qui manque » revient de manière massive et récurrente. Soulignons d'emblée qu'à La Rochelle, une offre de services (abondante notamment en lien avec les centres sociaux) est souvent revenue dans les focus-groupe. Elle se retrouve dans la capacité des personnes à avoir des activités sans leurs enfants, mais surtout avec, de façon un peu plus prononcée qu'ailleurs. La composition sociodémographique des habitant.e.s ne tend pourtant pas tout à fait à expliquer ce phénomène, ainsi que le taux de départ en vacances plus élevé que la moyenne, étant donné une plus grande part de personnes « sans emploi ». Mais là encore, ce sont les dispositifs mis en place par les centres sociaux, qui sont mis en avant, contrairement au système VACAF qui est fort critiqué. A côté de cela, d'autres indicateurs montrent une tendance commune à tous les territoires : l'absence de temps « à soi » et le fait de bien souvent ne pouvoir compter « que sur soi ». La question des modes de déplacement à La Rochelle (cf : prochaine partie) est ici un enjeu majeur. Pour le dire autrement, nous n'avons pas trouvé de corrélation directe entre le temps de travail des parents et les loisirs. Ce n'est pas parce que les parents n'exercent pas ou peu d'activité professionnelle, qu'ils s'octroient du temps pour eux, ou de loisirs avec leur enfant. Ce n'est donc pas un ratio mécanique qui doit être effectué, mais interroger d'autres raisons telles que les ressources matérielles, économiques, environnementales et familiales.

On retrouve cette même présence des loisirs avec les enfants à Rochefort et, une fois de plus, les centres sociaux sont mentionnés comme très accompagnants. Toutefois, la part des loisirs « sans » les enfants reste très faible sur les QPV de Rochefort. Dans la même dynamique, le nombre de personnes qui, à Rochefort, ou plutôt dans les QPV de la ville, partent en vacances au cours de 24 derniers mois, est bien plus faible qu'ailleurs. Les spécificités des QPV se retrouvent ici.

Tableau 16 : Avez-vous des loisirs avec vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Oui	72%	78%	77%
Non	28%	22%	23%

Tableau 17 : Pouvez-vous avoir des loisirs sans vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Oui	43%	45%	36%
Non	57%	55%	64%

Tableau 18 : Etes-vous parti.e en vacances avec vos enfants ces deux dernières années ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Oui	62%	69%	37%
Non	38%	31%	63%

Note 1 : Si l'INSEE calcule un « taux de départ » en vacances en fonction de longs ou courts séjours, la présente enquête renseigne plus le fait de pouvoir dire « être parti en vacances ». Selon l'INSEE, les revenus sont les premiers facteurs d'influences sociodémographiques en matière de vacances, suivis par le lieu d'habitation. Aussi, la mesure de l'INSEE est annuelle, alors que notre étude a volontairement balayé les deux dernières années afin d'augmenter possiblement le « taux de départ ».

Lire : Rouquette C. (2000), « Chaque année, quatre Français sur dix ne partent pas en vacances », Insee Première, n° 734.

L'incompréhension de certains dispositifs tels que VACAF entraîne parfois des situations dramatiques, comme il a été rapporté en Vienne, mais aussi à Rochefort à travers Nadia, qui pensait (à tort) que la lettre reçue de la CAF faisait référence et n'engageait pas de démarche.

Extrait de Focus-Gruppe

*N. utilise raconte une « embrouille » : « Je m'y étais pris bien (elle insiste) en avance car ma fille voulait aller en Belgique pour voir un copain. On m'a proposé Caen (tout le monde en rit). C'était le plus proche m'a-t-on dit. J'ai dû prendre le train le moins cher qui passait par Paris et Lille.... Arrivées à Caen, on nous a arrêtées à un rond-point loin du village qui était fermé. A l'accueil, après 45minutes, on nous a dit qu'on n'était pas enregistrées. On nous a dit de faire « demi-tour chez nous ». J'ai dû changer le ticket de train. J'ai mis tout mon argent dans l'hôtel et le train retour ». **Les femmes cadres interrogées ne l'utilisent pas non plus**: " C., une autre femme présente, ne prend pas vacaf, mais vacances et famille, qui est collectif et tout est pris en compte avec une enveloppe". Elle est partie avec ce dispositif 15 jours.*

Tableau 19 : Combien de temps libre par semaine vous accordez-vous, rien que pour vous ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Moins de 2h	68%	70%	66%
Entre 2H et 6H	25%	26%	22%
Entre 6H et 10H	4%	1%	11%
Plus de 10H	3%	3%	1%

A Rochefort, dans les QPV, cette question est peu posée, car les mamans sont peu femmes et se vivent en tant que mères. On voit là un différentiel net avec les femmes cadres ou plus urbaines qui ne superposent pas autant leurs statuts professionnels, ou celui de femme, à celui de mère.

Tableau 20 : Allez-vous à vos rendez-vous médicaux avec vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Toujours	10%	9%	5%
Souvent	21%	23%	21%
Parfois	36%	34%	31%
Jamais	33%	34%	43%

Tableau 21 : Effectuez-vous vos démarches administratives ou vos recherches d'emploi / de formation en présence de vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Toujours	9%	9%	5%
Souvent	23%	23%	20%
Parfois	34%	34%	39%
Jamais	34%	34%	36%

Concernant les loisirs des familles monoparentales les plus modestes, les structures implantées et les politiques publiques influent considérablement. Ainsi, à Rochefort comme à La Rochelle, la présence de centres sociaux très actifs et l'accès à des tarifs préférentiels change totalement la donne.

Extrait de Focus-Groupe

N., seule, précaire avec une fille de 16 ans, va au centre social pour les activités « car c'est un dixième des prix classiques » / « ma fille qui adore le théâtre, on a des prix ». « Comme ça j'ai pu faire des activités avec elle parfois ».

A La Rochelle, M. fait beaucoup appel au centre social pour ses activités. C., une autre femme présente, fait partie d'une chorale, de théâtre et de sport la journée avec le centre social et s'interroge lorsque la formation va débiter. Elle ne se sent pas isolée car elle multiplie les activités à La Rochelle. M, femme cadre, s'y rend également « j'ai beau l'aimer très fort, j'ai besoin de souffler...Surtout les premières années... », dit C.

Par contre, nombre de familles interrogées se rendent difficilement à l'hôpital ou auprès d'un spécialiste soit par manque de temps, soit par manque d'argent, ou bien en raison de l'éloignement de ces lieux, voire parfois des trois à la fois pour les habitantes des QPV. Le véhicule indispensable pour les déplacements est très compliqué avec les transports pour les démarches sanitaires; ce qui une fois de plus divise celles et ceux qui en possèdent avec un inégal accès aux soins.

Note 2 : La présence des enfants, la culpabilité "de les laisser", le peu de temps disponible et les questions de précarité éloignent de nombreuses familles monoparentales des soins. Ce tableau n'en donne pas forcément une mesure directe.

On soulignera ici un paradoxe : les personnes disent ne jamais aller chez les médecins avec leurs enfants car elles y vont seules ou parce qu'elles n'y vont pas ? Là encore les caractéristiques de santé des habitant.e.s de QPV se précisent : éloignement, coût des soins, problèmes de transports, rapport au corps....

Lire : Struffolino, Emanuela, Laura Bernardi, et Marie Voorpostel. « La santé perçue des mères de familles monoparentales en Suisse : le rôle de l'activité professionnelle et de l'éducation », *Population*, vol. 71, no. 2, 2016, pp. 193-222.

Lire : Allory, Emmanuel, et al. « Les attentes d'usagers d'un quartier prioritaire en termes de santé : une enquête qualitative », *Santé Publique*, vol. 29, no. 4, 2017, pp. 535-545.

Enfin, deux grandes thématiques reviennent tout au long de cette enquête : L'entraide et l'importance des structures.

Extraits de Focus-Groupe

M. compte sur ses parents sur place pour souffler mais déplore le manque de lien et aimerait rencontrer davantage de personnes, car être seule avec des enfants, c'est courir tout le temps et ne pas avoir le temps de faire des rencontres : « On se retrouve isolée par la force des choses, car on ne peut pas tout faire »

Pour C., « c'Est important oui, les centres sociaux ça permet ce lien social. Et quand le lien s'arrête, et les aides aussi, tout en étant convivial en plus, c'est dur un peu".

Toutes les personnes rencontrées, quel que soit le lieu, pointent l'importance du lien social et de l'entraide, indépendamment du coût financier des modes d'accueil. L'idée d'une application pour des rencontres entre parents solos a été évoquée, mais l'application ne fait pas consensus.

Extrait de Focus-Groupe

C. insiste sur l'idée de l'intergénérationnel pour des modes de garde. Elle pense notamment à des personnes à la retraite par exemple. « Ça peut créer des 'grand parents' de substitution aussi ». M. ajoute qu'elle ne serait pas dérangée pour garder elle-même des enfants par exemple. Cette dernière souligne que des lieux physiques de rencontre pour avoir des informations relatives aux droits sont importants : « avant il y avait des permanences, mais plus maintenant ».

Cela renvoie à deux points aussi abordés que sont l'isolement de ces familles et leur stigmatisation éventuelle.

Extrait de Focus-Groupe

C. qui ne correspond pas aux stéréotypes de la mère isolée éplorée après le suicide de son deuxième compagnon rapporte nombre d'expériences sociétales et individuelles fort dommageables. En se remémorant quelques souvenirs douloureux (le suicide de son deuxième compagnon) elle nous dit rétrospectivement : « je n'ai pas beaucoup été épaulée » / « j'ai du tout assurer toute seule » / « pour moi c'était très lourd car j'avais mon enfant en charge toute seule » / « je me suis dit qu'il fallait que je compte sur moi, sur personne d'autre ». Elle dit aussi que s'il y avait eu des dispositifs plus souples cela aurait été plus simple pour elle. Elle aurait souhaité des groupes de paroles dédiés par exemple. « On ne tient vraiment pas compte de cette dimension psychologique : des fois on peut éviter de sombrer, il suffit d'un coup de fil ou trouver la bonne personne dans les institutions » (« Mais faut aller les chercher » ajouter M. qui parle de « détresse

émotionnelle »). Le terme de « galère » est repris par C.. Les termes de culpabilité et de honte sont aussi employés. Des exemples sont donnés : un pédopsychiatre, une directrice d'école... qui augmentent la culpabilité des deux femmes lorsque des problèmes sont survenus dans les parcours de leurs enfants. C. a entendu par exemple qu' « elle s'occupait mal de son enfant » et M. que certains problèmes étaient « de sa faute ».

Entre passivité des familles précaires et stigmatisation des femmes plus autonomes, la monoparentalité semble peser de manière individuelle comme collective sur elles. Cependant, en dépit de la résignation dans les QPV, une colère sourde devant tant de cumuls apparaît dans le verbatim du questionnaire. Nous la résumerons à travers ce témoignage de cette maman, employée, habitant à La Rochelle :

« Ce qui améliorerait mon quotidien c'est une prise en charge des frais médicaux de mes enfants. Mes 3 enfants portent des lunettes et je suis très mal remboursée idem pour les dents. Les transports en communs gratuits me changeraient la vie et pouvoir faire du sport ailleurs que dans mon salon. Et le recouvrement des pensions alimentaires me changerait 13 ans de vie sans jamais recevoir 1 euro. La justice et les huissiers devraient avoir plus de droits et une permanence à la caf serait appréciable. Lorsque je suis malade j'aimerais avoir qq1 pour m'aider, et une aide au transport pour aller travailler un peu plus loin et ne pas faire fondre mon budget et surtout un salaire équitable. Il y a toujours un homme moins diplômé et avec moins d'expérience mieux payé que moi et aussi des RH femmes célibataires qui élèvent seules leurs enfants. Du soutien scolaire pour mes enfants et qu'ils puissent pratiquer un sport ou étudier la musique. Pouvoir travailler en horaires choisis, le travail libéré et des conseillers pole emploi plus dispo. Un service de police qui écoute sans juger et qui ne soit pas insultant. Bref, de la dignité. Je suis prête à traverser la route tous les jours s'il le faut mais pas à me faire écraser par des patrons machistes, ni à me faire draguer par des collègues vulgaires et encore moins insulter par la police. A oui une dernière chose je voudrais utiliser mon CFP comme bon me semble et avoir les mêmes droits que les parisiens en matière de formation bien être par exemple...Nous ne sommes pas tous loti à la même enseigne. J'ai 900 euros dispos pour mon CFP mais je n'ai pas le droit de les utiliser comme je veux...ça c'est de la dictature car même si mon projet pro tiens la route ben la loi dit non....il y a beaucoup d'injustice dans notre société et les femmes célibataires séparées avec enfants payent le prix fort. Pourtant c'est bien par notre ventre que notre société grandi il serait temps de faire redescendre ses messieurs de leur piédestal et d'abolir leur privilèges. Et de leur faire payer leur pension alimentaire. »

VII° DEPLACEMENTS

Sans trop de surprise, les territoires urbains dont celui de La Rochelle sont ceux où l'usage de la voiture est le moins fréquent. Les transports en commun, la marche à pied ou le vélo, remplacent pour partie cette dernière. Toutefois, à la Rochelle, la géographie de la ville oblige les habitant.e.s, et notamment les familles monoparentales généralement plus précaires et donc disposant moins de véhicule, à faire avec des transports en commun jugés « peu pratiques » dans les focus groupe. D'ailleurs, les habitant.e.s de La Rochelle entrevoient plus de difficultés qu'ailleurs dans leurs déplacements. Elles et ils parcourent en moyenne moins de kilomètres, mais ceux-ci sont plus compliqués à réaliser. Ce n'est pas pour autant qu'ils trouvent ces distances inadaptées, mais ils éprouvent des difficultés à les parcourir.

Du côté de Rochefort, les dynamiques de mobilités sont incomparables à celles d'un centre-ville : la possession d'un véhicule est moindre, l'usage des transports en commun est très conséquent, c'est-à-dire aussi la dépendance des habitant.e.s aux horaires et trajets de ces derniers. Entre allophonie, précarité, dématérialisation des services, appréhension face aux administrations et problématiques de mobilité : les épreuves se cumulent pour ces habitant.e.s. D'ailleurs, en matière de mobilité, les réponses relatives aux difficultés rencontrés sont, ce sur territoire particulièrement, très prononcées (alors que là encore, les distances kilométriques ne sont pas si grandes). Toutefois les répondant.e.s estiment ces distances plutôt adaptées : est-ce de la résignation qui s'exprime à cet endroit ?

Tableau 22 : Quel est votre mode de déplacement principal ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
La voiture	83%	68%	42%
Le co-voiturage	0,3% (2réponses)	0%	1%
Les transports en commun	7%	15%	20%
La moto / Scooter / mobylette	0,7% (5réponses)	0%	4%
Le vélo	1%	8%	4%
A pied	8%	9%	28%

Note 2 : Selon l'INSEE la voiture reste le mode de transport prédominant en France. Chez les actifs/ves, 80% des déplacements de plus 6km se font en voiture. Cette proportion baisse à 60% pour des distances inférieures (souvent en ville). Le vélo ne dépasse pas les 2% d'usage pour la même population se rendant au travail. Les transports en commun sont utilisés pour environ 15% des trajets « domicile-travail » (sauf pour les distances de moins de 2km, auquel cas 7% des individus en moyenne les utilisent).

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2015, distancier Metric.

Tableau 23 : Disposez-vous d'un véhicule ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Oui	85%	78%	51%
Non	15%	22%	49%

A Rochefort, les répondant.e.s ont peu de véhicule, ce qui est confirmé lors du focus groupe institutionnel. Les difficultés sont identifiées par les répondantes à l'enquête, et les distances entre les domiciles et les lieux de scolarisation ou de garde sont pourtant jugées « adaptées ». La question de la sectorisation des services et de l'éloignement de ces derniers (« et des services culturels » / « et les services de soins ») est pointée.

Tableau 24 : Rencontrez-vous des difficultés dans vos déplacements ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Oui	31%	38%	51%
Non	69%	62%	49%

Ce tableau est conforme à ce qui a été vu sur le terrain. En effet, le fait que Rochefort ne bénéficie pas de bus scolaire, et a des horaires de transports souvent décalés par rapport aux horaires scolaires engendre de nombreuses difficultés dans les déplacements. De surcroît pour ces parents qui ne possèdent pas de voiture majoritairement. Pour exemple, le fils de Louane, scolarisé en classe pour enfants en difficultés (ULIS) à près de 3 kilomètres de son lieu d'habitation n'a pas de transport adéquat. Le grand-père doit l'amener et le chercher matin et soir en voiture.

Tableau 25 : Combien de kilomètres parcourrez-vous chaque jour en moyenne de votre domicile au lieu de garde / scolarisation de vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Moins de 1km	22%	27%	37%
Entre 1 et 3km	24%	38%	40%
Entre 3 et 5km	17%	21%	7%
Entre 5 et 10km	15%	7%	12%
Entre 10 et 15km	8%	3%	3%
Plus de 15km	14%	4%	1%

Tableau 26 : Vous trouvez cette distance... ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Adaptée	86%	90%	86%
Inadaptée	14%	10%	14%

Note 3 : Si les distances sont plus importantes qu'en ville et, parallèlement, si les individus trouvent ces distances « raisonnables » ou « acceptables » c'est peut-être aussi qu'ils et elles se sont accommodés de ces distances, au détriment d'autres types de déplacements (loisirs, santé etc.). Mais cela montre aussi que ce n'est pas la distance effective parcourue, mais les modalités inhérentes ainsi que la pénibilité. Les personnes habitant les QPV sont celles qui parcourent le moins de distance et qui trouvent les distances inadaptées.

Tableau 27 : Si vous êtes en activité, combien de kilomètres parcourrez-vous chaque jour en moyenne de votre lieu de travail au lieu de garde / scolarisation de vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Moins de 1km	12%	7%	12%
Entre 1 et 3km	13%	17%	18%
Entre 3 et 5km	12%	22%	15%
Entre 5 et 10km	16%	23%	24%

Entre 10 et 15km	11%	11%	9%
Plus de 15km	36%	20%	24%

Tableau 28 : Vous trouvez cette distance... ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Adaptée	74%	84%	89%
Inadaptée	26%	16%	11%

Ces chiffres montrent que l'articulation des temps pour les parents qui travaillent n'est pas la même que pour les autres, ni la réalité des distances, qui devient deux à trois fois plus importante, tout en étant pas vécue de manière plus inadaptée. Cela est corrélé une fois de plus à l'obtention d'un véhicule et à son usage, qui rend les distances moins pénibles.

VII° FRAIS DE GARDE

Au-delà des questions relatives à la mobilité et aux distances, des questions propres aux frais engagés par les personnes ont été posées. Du côté de La Rochelle, les réponses indiquent une prise en charge des frais relatifs aux modes de garde / accueil significativement supérieurs à la moyenne même si, en moyenne, les déclarant.e.s semblent avoir un reste à charge plus conséquent qu'ailleurs. Cela peut être dû au taux plus élevé de cadres supérieurs interrogés et à la tarification jugée plus juste en fonction des critères sociaux. Pour preuve, toutes et tous estiment que cette prise en charge est « suffisante », dans une proportion plus élevée que la moyenne. Globalement, les répondant.e.s de La Rochelle se disent plus informés que la moyenne vis-à-vis des offres et dispositifs de garde / accueil disponibles.

Du côté de Rochefort, le nombre de bénéficiaires est aussi très bas. Mais les personnes ont globalement un reste à charge plus faible qu'ailleurs. La conscience de bénéficier des aides est interrogée dans les focus groupes professionnels. Globalement les répondant.e.s trouvent donc la prise en charge satisfaisante. Mais aux vues des difficultés évoquées dans les focus groupe on fait aussi l'hypothèse d'une posture « passive » face aux aides, à savoir que les personnes se satisfont de ce qui leur est proposé, sans maîtriser l'ensemble des aides.

Tableau 29 : Bénéficiez-vous d'une prise en charge pour vos frais de garde ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Oui	19%	30%	29%
Non	81%	70%	71%

A Rochefort, nombre de parents pensent que ne travaillant pas, ils " n'ont pas droit aux modes de garde". Et pour les personnes qui travaillent, elles ont parfois des assistantes maternelles moins chères (avec déduction d'impôt) que les crèches ou bien, si elles ont des horaires atypiques, elles se confrontent à des problèmes de dispositifs d'accueils. Parfois, ce sont aussi les professionnels qui ne connaissent pas leurs droits : par exemple sur le fait de pouvoir obtenir des aides pour embaucher des assistantes maternelles. De plus, devenir employeur, pour les familles les plus précaires demeure extrêmement compliqué.

Tableau 30 : Quel est le coût mensuel de vos frais de garde ou de reste à charge ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Aucun	44%	29%	46%
Moins de 50€	15%	21%	19%
Entre 50 et 150€	27%	29%	19%
Entre 150 et 250€	8%	10%	11%
Entre 250 et 350€	3%	5%	3%
Plus de 350€	3%	6%	2%

Tableau 31 : Estimez-vous que ces prises en charge sont ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Suffisantes	46%	53%	55%
Insuffisantes	54%	47%	45%

La posture de « fatalisme » et de « passivité » dans les QPV des ayant droits est soulignée : dès lors comment faire lorsqu'un papier officiel est reçu par les personnes? ... Entre espoirs, incompréhensions et craintes. Si les personnes sur ce territoire bénéficient d'aides, elles ne trouvent pas que ces « aides » sont suffisantes. Les professionnel.le.s interrogé.es font l'hypothèse que les personnes sont perdues et ne savent pas où se renseigner comme elles ont déclaré lors des entretiens : « ne pas avoir trouvé la bonne personne » / « un rapport de sélection aux enfants qui vont à la cantine : la priorité est donnée aux parents qui travaillent. « Des mamans qui sont en recherche d'emploi peuvent avoir besoin de temps » « cela marche aussi pour des formations etc., mais elles doivent montrer patte blanche, avoir un certificat » / « alors que c'est souvent des enfants qui n'ont qu'un seul bon repas par jour ». Aussi, dans cette école (la même), il y a un dispositif pour les moins de trois ans, dans l'objectif d'aider aussi les parents à trouver un emploi, or les enfants ne sont pas accueilli à l'école. Ces horaires et cette politique municipale éloignent encore les personnes les plus précaires des services.

Tableau 32 : Comment estimez-vous vos connaissances en matière d'aides pour la garde / l'accueil d'enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	La Rochelle	Rochefort
Très bonne	12%	10%	8%
Assez bonne	39%	49%	38%
Mauvaise	32%	31%	28%
Très Mauvaise	17%	9%	26%

La fracture numérique

VACAF est, ici comme ailleurs, pointé du doigt, pour sa dimension dématérialisée et un peu obscure. Nous rappelons que l'absence de personnes physique est au cœur de cette problématique. Selon les centres sociaux interrogés, il y a un nouveau métier à développer pour combler cette fracture numérique ; du côté des vacances, il est dit qu'il est primordial d'accompagner des familles qui ne partent jamais en vacances, notamment pour faciliter les aides. Une question reste en suspens : toucher les familles que les centres ne touchent jamais. Le maillage territorial se pose alors, mais aussi la diffusion de l'information ainsi que l'accompagnement des familles dans les « habitudes » et les « projets rassurants ».

De manière globale, est posée ici comme ailleurs le manque de soutien des institutions rencontrées et le fait d' « aller les chercher ». « On est seule dans la galère émotionnelle », dit une interviewée, tout en saluant le travail dans les centres sociaux et les répercussions possibles en cas d'information de la situation (professionnelle, scolaire...). Des initiatives telles que celles développées dans le Roannais⁶⁹ développent des projets permettant « d'aller vers » les habitantes et habitants éloignés du numérique avec l'aide du CCAS. Pour cela, ils se rendent chez les personnes identifiées au moyen d'un outil numérique ultramobile connecté en permanence. Cela demande des moyens humains et matériels supplémentaires, mais cela apparaît de manière saillante à l'aune de cette étude. C'est aussi pour cette raison que Rochefort a fait le choix cohérent et pertinent le questionnaire en version papier, en prenant du temps nécessaire pour leur saisie.

⁶⁹https://www.fabrique-territoires-sante.org/sites/default/files/inspiration_roannaisaglo_mediation_sante_numertique.pdf

Conclusion :

Cette enquête montre deux phénomènes communs sur deux territoires distincts : une forte demande d'aide mais des difficultés d'accès à l'information, qu'il s'agisse des milieux ruraux ou des QPV. Les femmes cadres rencontrées à La Rochelle tout comme les réponses dans le questionnaire ou les personnes rencontrées à Rochefort sont noyées sous les informations et n'ont pas une vision claire de leurs droits en la matière.

Dans le verbatim du questionnaire, une préoccupation nouvelle apparaît dans les QPV, celle du manque d'autorité de certaines mères. Nombre d'entre elles confient avoir "des difficultés dans l'éducation des enfants" - "des difficultés pour poser l'autorité" et demandent de l'aide pour cela. Des groupes de paroles dédiés avec un professionnel compétent pourraient aider ces femmes en grande détresse. Les indicateurs relevés dans ces deux territoires dits politique de la ville sont fortement dégradés. Il serait intéressant d'en étudier d'autres afin de savoir si ceci est contextuel ou propre à ces quartiers de relégation sociale et spatiale.

De plus, comme à La Rochelle ou dans les QPV de Rochefort, où le centre social est le lieu phare, une politique volontariste montre des différences importantes (centre social très actif et aides aux loisirs/temps pour soi) mais cela ne suffit pas pour toutes. Beaucoup de mères dans les QPV ne vivent que pour leur enfant et se refusent du temps pour elle, indépendamment des freins financiers. S'ajoute à cela des difficultés de déplacements et de logement dans le centre-ville de La Rochelle.

Enfin, la question de la stigmatisation de la monoparentalité est récurrente dans les témoignages et entretiens, ici comme ailleurs. Comment alors vivre un quotidien difficile, comment en parler alors qu'une part importante de la société tend à stigmatiser ces familles ? C'est ici toute la difficulté rencontrée. Comment mieux prendre en compte leurs besoins spécifiques alors qu'elles n'osent se plaindre, ou même dans certains cas, faire valoir leurs droits par peur d'être jugées? Afin d'y remédier, certaines actions sont ici proposées, dont une grande part est issue d'actions inspirantes.

Préconisations :

Pour les parents seuls qui travaillent

- ✓ Développer des crèches parentales le soir pour compenser les horaires atypiques dans des lieux déjà dotés. Tous les parents rencontrés demandent davantage de solidarité entre eux.
- ✓ Développer des formations et des sensibilisations dans les entreprises en matière de lutte contre les discriminations vécues par les femmes en situation de monoparentalité (afin de permettre les primes d'assiduité notamment).

Du côté institutionnel :

- ✓ Obtenir les informations liées à tous les droits des parents dans les lieux de quartier plus humains et clairement identifiés tels que les centres sociaux où l'écoute et l'accueil sont toujours plébiscités.
- ✓ Développer des formations spécifiques autour des demandes des familles monoparentales en direction des travailleurs sociaux car grand nombre de familles ne connaissent pas le cadre d'intervention de ces derniers et restent dépendantes. Une information recontextualisée permettrait une meilleure autonomie.
- ✓ Organiser des groupes de paroles sur l'éducation parentale pour les QPV sans stigmatiser les mères seules, qui courent après le temps et l'argent.
- ✓ Encourager le prêt de véhicule pour les familles habitant le centre de La Rochelle et ne pouvant se rendre régulièrement dans les espaces de soin éloignés. Encourager l'implantation de garages solidaires tels que Solid'auto à Saintes, ou par le biais du réseau national solidarauto non pourvu en Charente-Maritime. <http://solidarauto.org/nos-garages/>
- ✓ Favoriser le ramassage scolaire à Rochefort dans certains quartiers moins pourvus. Les familles monoparentales interrogées ne désirent pas que leur enfant utilise les transports en commun pour se rendre à l'école lorsqu'elle est éloignée.
- ✓ Effectuer un système de subrogation pour les pensions alimentaires, et mieux informer les mères sur leurs recours car nombre d'entre elles ne la perçoivent pas. (Cette problématique était remontée lors des conférences inversées du 7 mars 2019).

Le droit au repos et aux vacances

- ✓ Favoriser les départs en vacances en dehors des associations, car seules les personnes se rendant dans les associations caritatives en bénéficient. Avec des permanences dans les lieux publics identifiés, les professionnels de la CAF notamment pourraient toucher certaines familles isolées.
- ✓ Laisser le choix des dates de départ en vacances pour les personnes en garde alternée (car cela entraîne parfois des privations de vacances lorsque ce n'est pas la bonne semaine du parent).

- ✓ Veiller à ce que les bons vacances servent aussi aux parents et non qu'au seul bénéfice des enfants. Par exemple, la MSA remet des bons gratuits à utiliser au choix et ces parents les conservent à usage unique des sorties scolaires, et non en famille afin de ne pas priver leur enfant).
- ✓ Clarifier le montant des aides allouées par la CAF.
- ✓ Assouplir la tarification des sports et loisirs pour les enfants, qui est parfois trop onéreuse (140 euros en moyenne dans certaines collectivités).

Les solutions collaboratives

- ✓ Développer des interfaces physiques et numériques d'entraide intergénérationnelles pour favoriser les modes de garde. Il est important de développer les deux car tous les parents ne sont pas à l'aise avec les réseaux dématérialisés.
- ✓ Développer des interfaces physiques et numériques d'entraide entre-parents pour favoriser les modes de garde.

Bibliographie indicative

- Cadart, Marie-Laure. « La vulnérabilité des mères seules en situation de migration », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 60-71.
- Dagorn Johanna, Alessandrin Arnaud, « Les parcours des femmes victimes de violence en Gironde », rapport remis à la mairie de Bordeaux, Octobre, 2017.
- Dagorn Johanna, Alessandrin Arnaud, « L'expérience urbaine des discriminations », *Les cahiers de la LCD*, vol.1, 2016, pp. 17-34.
- Dagorn Johanna, Alessandrin Arnaud, « Femmes et déplacements », rapport remis à la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et Keolis, Octobre 2015.
- Dagorn Johanna, « Préjugés » et « Stéréotypes », *Genre, l'essentiel pour comprendre* (B. E-Bellebeau et A. Alessandrin dir.), Dasut, 2004.
- Hachet, Pascal. « Un adolescent et sa mère, ou l'accompagnement clinique d'une situation monoparentale », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 89-96.
- Le Goff, Jean-François. « La stigmatisation des familles monoparentales. Thérapie familiale dans des quartiers dits « difficiles » », *Dialogue*, vol. 194, no. 4, 2011, pp. 45-56.
- Légaré Jacques, Bertrand Desjardins, « La monoparentalité : un concept moderne, une réalité ancienne », *Population*, 46-6, 1991, pp. 1677-1687
- Lévy, Christine. « Les familles monoparentales à l'épreuve de la précarité et du regard social », *Informations sociales*, vol. 168, no. 6, 2011, pp. 78-88.
- Lisse, Élisabeth. « Monoparentalité et sociabilité féminine. Apprentissages du rôle de mère en cité populaire », *Ethnologie française*, vol. 37, no. 4, 2007, pp. 733-741.
- Martin, Claude, Gérard Neyrand, et Patricia Rossi. « Le désarroi des professionnels face à la précarité monoparentale », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 17-24.
- Mucchielli, Laurent. « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviance et Société*, vol. 25, no. 2, 2001, pp. 209-228.
- Neyrand, Gérard. « Un soutien à la parentalité souvent inadapté aux situations de précarité. L'exemple des foyers monoparentaux », *Enfances & Psy*, vol. 67, no. 3, 2015, pp. 105-112.
- Neyrand, Gérard, et Patricia Rossi. *Monoparentalité précaire et femme sujet*. ERES, 2007
- Neyrand, Gérard, Monoparentalité et précarité. *Empan*, no 60(4), 2005, 51-57.
- Bely, Béatrice. « La monoparentalité dans l'accueil familial », *Empan*, vol. 80, no. 4, 2010, pp. 115-125.
- Rossi, Patricia. « Les voies de la subjectivation », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 37-49.

ANNEXES

Synthèse globale des questionnaires

Début novembre, le nombre total de réponses s'est élevé à plus de 1500 réponses. Le site des Landes pour des raisons d'administration par la MSA est sous-représenté et ne permet pas d'analyse.

Il n'y a pas de corrélation apparente entre les temps scolaires et les vacances, qui sont à première vue complètement dissociées. Ce point a été interrogé dans les entretiens afin de savoir si cela relève de la pratique tarifaire des modes d'accueil ou des aménagements des parents (souvent à temps partiel).

Profil des répondants :

Dans l'ensemble, le profil des répondant.es est homogène :

- 10% d'hommes en moyenne
- Entre 1 et 2 enfants entre 6 et 18 ans
- Une large majorité d'employé.es, excepté à Rochefort
- Une utilisation importante des modes d'accueil
- Des déplacements principalement en voiture

Haute Corrèze:

- ✓ On dénombre moins de modes d'accueil et moins de garde en Corrèze. C'est un point à interroger, car il est en dehors d'une pratique départementale puisque ce n'est pas le cas à Brive. Serait-ce la place de la famille dans l'entraide ?
- ✓ Beaucoup plus de loisirs avec enfants alors que ce sont eux qui trouvent le plus les aides suffisantes (60%) et qui ont le moins de temps partiel (25% pour 32% en moy.)

Ce non-recours est-il dû aux questions de confiance, spécifiques au milieu familial, rural?

Brive :

- ✓ Brive est le lieu où il existe le moins de recours aux modes de gardes (68%), alors qu'on recense beaucoup de périscolaire (80% le max).
- ✓ Ce sont les parents qui s'accordent le moins de temps pour soi.
- ✓ Et 40% ne partent pas en vacances (le plus gros chiffre).

Haut Poitou :

- ✓ Le site où il y a le plus d de départs en vacances hors du lieu de résidence

- ✓ Ce territoire est conforme à la moyenne sauf concernant le ressenti des aides qui est majoritairement jugée insuffisante à 60%

Le Civraisien en Poitou :

- ✓ On y observe peu de garde en centres de loisirs, alors que le périscolaire en accueille beaucoup plus...
- ✓ Beaucoup d'autres modes de gardes sont nommés dans le civraisien le moins de gardes de vacances...
- ✓ Les autres modes de garde sont également les ami.es en plus de la famille
- ✓ Peu de vacances. (40% ne sont pas partis en vacances les deux dernières années).

La Rochelle :

- ✓ La Rochelle hors QPV est le site où il y a le plus de 3-6 ans. Peut-être en raison des nouveaux arrivants ?
- ✓ Il y a de facto de nombreux modes de garde (ces variables sont fortement corrélées). Mais aussi le maximum de mercredi.
- ✓ C'est aussi ici la seule ville urbaine, où on note un nombre non négligeable de déplacements en transports en commun.
- ✓ Parallèlement, il existe beaucoup de temps partiel.

Rochefort:

- ✓ Dans la moyenne concernant le nombre d'enfants (1 à 2), mais davantage de bébés et tout-petits (0-3 ans)
- ✓ L'âge des parents est conforme à la moyenne (pas de jeunes mamans)
- ✓ Très peu de recours aux modes d'accueil, surtout durant le temps périscolaire et vacances
- ✓ très peu de temps pour soi et de loisirs sans enfants (un tiers seulement)
- ✓ Le taux de départ en vacances le plus bas constaté : 37% !
- ✓ Usage de la marche majoritaire pour les déplacements et faible possession de voiture, d'où la difficulté de déplacement (55%)!, alors que les distances semblent adaptées
- ✓ Les aides sont jugées insuffisantes à 50%, mais n'est pas le taux le plus haut constaté
- ✓ Majorité de personnes au foyer, sans emploi et à temps partiel., cumulant aussi les horaires atypiques (plus de 46%).

Note méthodologie sur les focus groupes

Si le questionnaire évalue ce que les personnes déclarent, les focus groupes ont tendance à nous montrer que l'échange avec autrui, modifie la parole. Qu'elle soit invisibilisée, inconscientisée, aveuglante ou clairement identifiée, la parole relevée lors de ces entretiens collectifs permettra de comprendre les enjeux de la monoparentalité sur un territoire donné à travers des récits expérientiels. Cette parole sera accompagnée par deux sociologues-

animateurs d'ARESVI.

- **Sa finalité** : obtenir des éléments factuels et compréhensifs sur un territoire donné afin d'éclairer les éléments plus formels du questionnaire.
- **Déroulé** : 2 heures d'entretiens collectifs sur une logique d'échanges cordiaux et conviviaux avec environ 8 personnes concernées (directement pour le focus parents) et indirectement pour le focus professionnel.les.

Voici les points abordés dans les deux focus groupes :

- **Le focus groupes parent:**

Thématiques abordées	Éléments questionnés
Niveau d'information	Connaissance des dispositifs
La précarité	Ressources, loisirs, vacances...
L'âge des enfants	Lieux/ distance/choix des accueils...
Les pratiques/habitudes/styles de vie	Modes de déplacement...
La typologie des personnes	CSP, âge, entourage familial...)
Le lien social	Grille d'analyse

FOCUS GROUPE PROFESSIONNEL

CENTRE SOCIAL LA ROCHELLE 13 DECEMBRE

Personnes présentes

- Alessandrin Arnaud (ARESVI)
- Azougagh Fatima (DRDJSCS)
- Baillet Jacques (UDAF) -excusé
- Bongibault Caroline (CAF)
- Bourgoignon Aurélie (DDCS)
- Belaouchet Leila (DRDJSCS)
- Caillon Claudie (UDAF)
- Dagorn Johanna (ARESVI)
- GrassiJerome (CS Saint Eloi)
- Memin Anne (Mairie)
- Michalowski Carole (DDCS)
- Pineau Manuel (CS C. Faure)
- Schu Lionel (MSA)
- Eriau Nicolas (UDAF17)

Introduction

Leila Belaouchet présente la recherche, la méthode, les territoires partenaires et débute un tour de table. Johanna Dagorn rappelle que tout sera consigné mais anonymisé, de façon à ce que tout le monde puisse rebondir sur ce compte rendu

Il y a eu 2 focus-groupes avec les parents : avec 3 personnes à Rochefort et 2 à La rochelle. Par ailleurs, le nombre de questionnaires retournés s'élève à 83 à rochefort et 100 à La Rochelle.

Présentation des résultats : modes d'accueil

Johanna Dagorn souligne la présence des 3-6 ans et fait l'hypothèse de nouveaux arrivant.e.s pour justifier cette tranche d'âge dans les réponses. Ceci influe sur les modes de garde : par exemple c'est sur ce territoire où il y a le plus de demande de garde le mercredi (70% contre 20% à Rochefort).

Johanna Dagorn note aussi que La Rochelle est le lieu où l'usage des transports en commun est le plus important (facteur urbain oblige).

Les recours en crèche sont moins nombreux sur le territoire mais les réponses de 0 à 3 ans sont aussi plus faibles qu'ailleurs. Les centres de loisir sont cependant très sollicités. L'hypothèse des styles de vie des cadres est avancée. Les « autres » modes de garde donnent à voir « la famille » comme ressource : les nouveaux habitants sont-ils des ex habitants de La Rochelle ?

Il est noté qu'au niveau des crèches on retrouve des nouveaux arrivants et des nouveaux revenants auprès de leurs familles. Qu'en est-il des chiffres sur les nouveaux arrivants ? Car, c'est ce que rappelle Johanna Dagorn, les ressources ne sont pas les mêmes et les temps libres non plus en fonction de la présence / absence d'une famille à proximité. « La famille c'est un relai ».

La question de la connaissance des modes de garde alternatifs est abordée : qu'en est-il de la halte-garderie par exemple ? Les participants soulignent les représentations des femmes qui pensent parfois qu'il faut travailler pour pouvoir en bénéficier.

Leila Belaouchet souligne qu'après trois ans, les dispositifs sont moins accessibles. Il est aussi noté qu'on entend que « les mères sont des mauvaises mères si elles laissent leurs enfants lorsqu'elles ne travaillent pas ». Johanna Dagorn rappelle que la pression n'est pas qu'individuelle, de l'ordre de l'autocensure, mais bien des stéréotypes sociaux massifs qui sont défavorables aux femmes. Leila Belaouchet rappelle enfin ce besoin de « temps de répit ». Notons que la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime offre la possibilité en fonction du quotient familial d'une « aide au répit » pour les familles avec un enfant porteur de handicap. Cette aide, mise en place à compter du 1^{er} janvier 2020, est plafonnée à 1000€ par an et par enfant, dans la limite de 80H par an. Elle permet de prendre en charge le coût de l'intervention d'un professionnel ou d'une association d'aide à domicile conventionnée pour la garde ponctuelle d'un enfant en situation de handicap à son domicile. L'objectif étant de permettre aux parents un temps de répit pour des activités de loisirs ou des démarches personnelles.

=> Il est demandé comment les 43% d'horaires atypiques gardent leurs enfants ?

Temps libres et vacances

La question des loisirs est abordée (et la question du profil socioculturel des femmes –entre cadres et non cadres- est souligné dans l'appréhension des temps sans les enfants) : à La Rochelle 77% des femmes ont des loisirs avec leurs enfants. L'offre de loisirs est importante est donc cela encourage la pratique. Mais moins d'une sur deux ont des loisirs sans leurs enfants !

Le « temps libre » est massivement de moins de 2h peu importe le territoire et à La Rochelle 70% des personnes sont parties au moins une fois en vacances durant les deux dernières années. VACAF permet aux familles, en fonction de leur quotient familial, de partir en vacances, à moindre coût, dans des centres de vacances labellisés CAF. Il est soulevé la complexité, pour certaines personnes,

d'effectuer la démarche en ligne pour rechercher un lieu de vacances et l'abandon parfois d'une réservation. La dématérialisation de ce dispositif semble donc être un frein pour certains.

La CAF, en plus de VACAF, finance l'association Vacances et Familles. Celle-ci est basée sur Saintes mais intervient à l'échelle départementale. Elle a pour vocation d'accompagner des projets de départs en vacances sur plusieurs mois. On note que 70 % des familles accompagnées sont en situation de monoparentalité.

VACAF est, ici comme ailleurs, pointé du doigt, pour sa dimension dématérialisée et un peu obscure. Johanna Dagorn rappelle que l'absence de personnes physique est au cœur de cette problématique. Selon les centres sociaux il y a un nouveau métier à développer pour combler cette fracture numérique ; du côté des vacances, il est dit qu'il est primordial d'accompagner des familles qui ne partent jamais en vacances, notamment pour faciliter les aides. Une question reste en suspens : toucher les familles que les centres ne touchent jamais. Le maillage territorial se pose alors, mais aussi la diffusion de l'information ainsi que l'accompagnement des familles dans les « habitudes » et les « projets rassurants ». Leila Belaouchet rappelle qu'un témoignage nous a donné à voir une femme qui se sentait rassurée d'avoir un centre social qui rassurait sur l'ensemble de la logistique du voyage et des déplacements, des réservations et de la gestion du budget.

On rappelle alors que la notion de « projet » est plus importante que le fait du départ en vacance car un projet c'est chronophage, stressant etc. Il est aussi souligné que ces projets sont également très chronophages pour les travailleurs sociaux.

Parallèlement, dans le cadre du REAAP, la CAF lance, tous les ans, un appel à projet, pour des projets à destination des parents. Ceux-ci étant au cœur des projets, en lien avec la charte nationale REAAP. À titre d'exemple, en 2019, 35 projets ont été financés dont certains avec un public de familles monoparentales. Toutefois, la CAF défend l'idée de projets dans la mixité des publics. Le prochain appel à projet REAAP sera lancé aux environs du 15 janvier 2020.

La MSA, pour les territoires ruraux, peut également financer des actions.

Déplacements et distances

Johanna Dagorn insiste sur le fait que le fait d'avoir un permis ou pas, change la donne. Mais d'être en précarité, avoir une voiture se mesure économiquement. Par conséquent, à même distance, la mobilité est une question centrale.

Les difficultés de déplacement (37% ici) sont caractéristiques à la ville mais cela implique de prendre en considération ces critères dans l'accès aux services. On pose la question d'une aide à l'achat du véhicule : la CAF indique le garage social ou une aide à la réparation de véhicule mais n'indique pas d'aide à l'achat.

Johanna Dagorn rappelle qu'une hypothèse première serait de dire : la rochelle = ville = pas besoin de véhicule. Mais les témoignages indiquent que les transports en commun ne permettent pas

d'accéder aux services (manque de bus, problèmes d'horaires...) ce qui est un « casse-tête » pour organiser des loisirs des familles (le terme de « contrainte » est appliqué aux transports).

La question du déplacement à aussi des conséquences sur le logement rappelle Leila Belaouchet : un témoignage nous a stipulé que sans véhicule, vivre en dehors de la ville est compliqué, mais vivre au cœur de la ville a un coût non négligeable. La question de la stigmatisation des demandes jugées illégitimes ou « abusées » de familles solos revient pour ce cas précis.

Aides financières

A compter du 1^{er} janvier 2020, le Complément Mode de Garde versé par la CAF, dans le cadre de la PAJE, visant à compenser le coût de la garde d'un enfant, va être prolongé au-delà de ses 3 ans jusqu'à sa rentrée scolaire. Cela évitera aux parents de se retrouver en difficulté financière dans l'attente que leur enfant puisse être scolarisé. Lorsque l'enfant a 3 ans avant le mois de septembre il est rappelé qu'une réforme va permettre l'an prochain d'accompagner financièrement les enfants après 3 ans jusqu'à leur rentrée scolaire. Le coût, le reste à charge, rappelle Johanna Dagorn, est jugé plutôt bas (comparativement aux autres territoires). 40% des répondantes sont à temps partiel, ce qui indique des revenus peu élevés. Sur le terrain on observe aussi plus de familles avec des temps coupés, des temps partiels, bref une organisation des temps qui change.

Le lien

La précarité et les horaires atypiques des femmes enquêtées font que les entre-aides sont très souvent mobilisées mais il en demeure un grand nombre qui ne peuvent compter « que sur elles ». La question du lien et du réseau, des appuis est verbalisée par les témoignages rappelle Leila Belaouchet. Il est également rappelé que des éléments de confiance sont importants dans ces démarches de « mise en lien » pour des modes de garde. La question du lien avec le numérique est posée et une articulation est à réfléchir avec les travaux portés par le Conseil départemental en la matière et les centres sociaux, véritable point d'accroche.

=>**Une idée d'association des parents solos est évoquée** (Voir l'UDAF de la Vienne qui accueille depuis 2017 un groupe d'entraide intitulé « Parents solo 86 » à destination des familles monoparentales du département). Site internet d'informations pour les parents solos – description de l'UDAF de la Vienne : <http://parents-solos-compagnie.org/acteurs/nouvelle-aquitaine/poitiers/udaf-de-la-vienne/>

Perspectives et relevé de décision :

1) Faire remonter les expériences innovantes auprès de la DR-DJSCS en s'appuyant sur la fiche intitulée « Familles monoparentale/ pratiques innovantes dans les modes d'accueil » (l'une sur la crèche à vocation d'insertion professionnelle et l'autre sur les projets vacances organisés par les centres sociaux).

2) Restitution de l'étude auprès des groupes régionaux de la stratégie nationale de pauvreté et pour l'inclusion sociale (groupe 1 et 11) et auprès des acteurs ayant participé à l'étude.

SYNTHESE DU FOCUS GROUPE PARENTS A ROCHEFORT

AU CCAS PETIT MARSEILLE

Personnes présentes :

- Johanna Dagorn (ARESVI)
- Arnaud Alessandrin (ARESVI)
- Jean-Baptiste (Mostra)
- Fatima (Mostra)
- Laoura (maman qui cherche un emploi dans la vente de 2 enfants 11 et 9ans)
- Christelle (maman cadre qui travaille et qui attend un enfant -7mois)
- Nadia (maman qui élève seule sa fille de 16 ans. Elle a travaillé en crèche et elle cherche à passer son BAFA).

Johanna introduit la rencontre et présente l'étude mais des échanges ont déjà lieu. Par exemple, pour Nadia « le centre m'a beaucoup aidée » concernant son enfant.

CONNAISSANCE DES DISPOSITIFS D'AIDE

Pour Laoura et Christelle il « manque des accès » centralisés pour connaître les aides, notamment sur les réductions d'impôts pour certaines gardes. Pour Christelle « il faudrait un point » qui donne toutes les informations car « tout le monde n'a pas accès aux informations ». Nadia rajoute « Il faut savoir ou chercher l'information ». Par conséquent Christelle pense qu'un « guichet unique » serait préférable, d'autant plus que ça permet d'avoir des informations préférables pour tout le monde, y compris pour les employé.e.s dans la garde. Laoura acquiesce dans cette idée du guichet unique. Nadia insiste sur les difficultés d'accès aux informations avec internet. « Quand je tape 'organisme pour garder ma fille' je ne trouve pas » « Heureusement qu'il y a le centre social ». Christelle ne peut pas en bénéficier car « les places sont restreintes » mais elle comprend cette priorisation.

Nadia souligne un autre problème, qui ne relève pas de la garde, pour « aider sa fille » car « j'ai arrêté mes études en 6eme » et « je ne peux pas lui offrir ça » : « tous les jours je fais comment pour l'aider dans ses devoirs ».

Christelle ajoute que « dès la 6eme cela peut être compliqué », ce que valide Laoura. Nadia poursuit en disant qu'elle « a été voir les assistantes sociales et à pôle emploi » « mais personne n'a pu m'aider » car « personne ne savait m'orienter vers la bonne information ».

Pour Christelle « une personne physique je m'en méfie » donc je préfère le papier ou Internet alors que pour Laoura « une personne en face de nous c'est mieux qu'Internet »

Christelle ajoute que « se trouver devant la caf de toute façon... ». Nadia acquiesce : « oui, on doit prendre un rdv sur internet et au téléphone et c'est compliqué pour y aller. C'est ouvert que sur rendez-vous ». « Avec un numéro payant » stipule Christelle : « ça me choque ». Nadia souligne « que « ça coute même 0.15centimes ».

Christelle insiste sur un élément positif toutefois sur le territoire « ils m'ont tout présenté pour la grossesse, c'était très bien fait, autour de quatre ateliers. C'est la CAF qui organise ça ».

ACTIVITES EN FAMILLE

Nadia utilise VACAF mais raconte une « embrouille » : « Je m'y étais pris bien (elle insiste) en avance car ma fille voulait aller en Belgique pour voir un copain. On m'a proposé Caen (tout le monde en rit). C'était le plus proche m'a-t-on dit. J'ai dû prendre le train le moins cher qui passait par Paris et Lille.... Arrivés à Caen, on nous a arrêtés à un rond-point loin du village qui était fermé. A l'accueil, après 45minutes, on nous a dit qu'on n'était pas enregistrés. On nous a dit de faire « demi-tour chez nous ». J'ai dû changer le ticket de train. J'ai mis tout mon argent dans l'hôtel et le train retour ». « Et l'année d'avant je suis partie en vacances avec ma petite sœur ». Sinon Nadia va au centre social pour les activités « car c'est un dixième des pris classiques » / « ma fille qui adore le théâtre, on a des prix ». « Comme ça j'ai pu faire des activités avec elle parfois ».

Quand elle était à Strasbourg, Laoura a demandé à la CAF de partir en vacance. Elle n'a dépensé que « 300€ ». Après les vacances, elle est partie pour rejoindre

ses parents à Rochefort. J'espère que l'an prochain on pourra partir avec mes enfants.

AIDES ET SOUTIENS (IN)FORMELS ET MOBILITE

Christelle a de l'aide durant sa grossesse « je suis parent solo mai je ne suis pas isolée » contrairement à Nadia qui se sent « plus seule » « malgré la famille ». Johanna rappelle que la réponse « la famille m'aide » est beaucoup revenue dans le questionnaire sur le territoire.

Avoir une voiture peut aider même quand on est seule. Laoura cherche à passer son permis et espère le passer en Janvier avec les aides de « vivractif » (Nadia a essayé également).

Laoura ne met pas ses enfants en périscolaire en garde. Contrairement à Nadia qui utilise les services du petit Marseille malgré la réputation du lieu. Christelle souligne aussi la réputation des lieux, et insiste sur l'urbanisme des lieux. Pour Nadia « ça a quand même changé le petit Marseille car y'avait plus de bruit avant ». La question de la réputation des lieux d'accueils se pose alors. Tout le monde s'accorde sur le fait qu'il y a de toute façon plus d'activité maintenant sur Rochefort.

Nadia est à 3km du lieu de la MDPH de son fils (la MDPH a refusé le taxi car c'est à partir du 3km or elle est à 2,7km) : c'est donc son père qui accompagne son fils. La fille de Laoura utilise le bus de la ville pour aller à l'école. Il passe devant l'école donc c'est « très utile » selon elle.

Christelle, quant à elle, a prévu de mettre son enfant chez une assistante maternelle. C'est, selon la CAF, moins cher que la crèche. Le choix est financier mais elle a fait préalablement une demande pour une crèche, proche de son travail, mais elle n'a pas eu de réponse (malgré 4mails

et 3 appels). Elle note que « pour une personne qui ne s’y prend pas aussi à l’avance que moi : comment elle fait ? ». Elle précise que le réseau des assistantes maternelles est « très bien ici » et que le personnel de la PMI a été très accompagnant : « ils ont pris une heure et demi de leur temps pour m’expliquer ».

Laoura et Nadia rappellent qu’elles font tout avec leurs enfants, qu’elles n’ont pas vraiment de temps à elles. Contrairement de Christelle. Le « temps à elle »

est rare et elles prévoient et économisent pour leurs enfants. Leurs enfants sont prioritaires sur leurs temps.

POINTS D’ AMELIORATIONS

Christelle souligne toutefois qu’il manque peut-être des aides « collaboratives » (elle doute du terme) qu’elle définit comme un « échange de bons procédés » sous la forme de plateforme : « j’aurais aimé rencontré quelqu’un qui a le même profil que moi avec qui j’aurais pu échanger des services de garde etc. ».

« C’est de l’entre aide aussi » dit-elle : « on aurait pu trouver des solutions dans nos quartiers respectifs par exemple ». Nadia ajoute que ce genre d’application pourrait aussi servir à d’autres échanges (les études de sa fille reviennent). Laoura valide aussi cette idée.

SYNTHESE FOCUS GROUPE PROFESSIONNELS

ROCHEFORT

Personnes présentes :

- Fatima Azougagh (DRDJSCS)
- Leila Belaouchet (Mostra)
- Johanna Dagorn (ARESVI)
- Arnaud Alessandrin (ARESVI)
- AnaisDupere (CAF)
- Nora El Harchi (Sous prefecture)
- Nathalie Lamiaud (EN)
- AgnesLecointe (Ville)
- Sophie Meneguïn (PMI)
- Nadia Patour (College)
- Miguel Pascual (Centre social)
- Nathalie Planche (CARO)
- Karine Solas (IFP)
- EloiseLucot (ASP)
- Marie Bordes (AAPIQ)

BILAN DES RESULTATS

Johanna Dagorn rappelle les objectifs et de la recherche et les premières tendances. Il est rappelé que le centre social présent aide à l'accès aux dispositifs, physiquement, car il semblerait que tout le monde soit d'accord sur les difficultés de la dématérialisation des services et des supports d'information.

Johanna Dagorn lit les résultats bruts des 83 premiers questionnaires reçus et stipule quelques tendances : faible recours aux modes d'accueil, spécificités territoriales (beaucoup de moins de trois ans, pas d'hommes qui répondent.... Caractéristique d'une QPV). Johanna Dagorn rappelle que les données ne pourront être comparées avec des milieux ruraux par exemple. Toutefois l'idée de (plus tard) comparer différents QPV sur un même département est abordée. Il est rappelé que presque deux fois moins de personnes partent en vacances (sur les deux dernières années) : 37% contre 70% en moyenne sur les autres territoires.

Une discussion se fait sur les horaires de bus entre le QPV et la ville ce qui explique la part importante de personnes qui effectuent leurs déplacements à pied (28% contre 8% en moyenne). Les personnes présentes rappellent la faiblesse des lignes scolaires, et donc la forte part des déplacements « à pied ». La question de la politique de la ville en matière de mobilité est abordée. Nora El Harchi souligne que ces questions sont fréquemment abordées par les habitant.e.s (peu de lignes ou beaucoup de changements).

Johanna Dagon souligne que les répondant.e.s ont peu de véhicule, ce qui est confirmé par les présent.e.s, que les difficultés sont identifiées par les répondantes à l'enquête, et que les distances entre les domiciles entre les lieux de scolarisation ou de garde sont pourtant trouvés « adaptés ». Une discussion se fait sur la sectorisation des services et sur l'éloignement de ces derniers (« et des services culturels » / « et les services de soins »). Johanna Dagorn stipule que le sentiment de relégation peut apparaître y compris à proximité du centre.

Des échanges s'organisent autour du CMPP et tout le monde s'accorde sur le fait que les délais d'attente sont excessivement longs et sur le fait que les personnes bénéficiaires s'éloignent des services : « c'est catastrophique ».

Johanna Dagorn rappelle qu'à la question « avez-vous des prises en charge » ? les personnes répondent peu « oui » car ils et elles identifient mal ce dont elles bénéficient (notamment pour les bénéficiaires du RSA) : « la plus part des gens ne savent pas qu'il y a des aides de la CAF » / « A part leur quotient familial, ils ne donnent rien souvent » / « beaucoup de familles ne savent pas à quoi servent leur quotient familial » / « Souvent les mères ne savent pas comment ça fonctionne » / « Ça limite beaucoup l'autonomie et l'accès aux droits ».

La posture de « fatalisme » et de « passivité » des ayant droits est soulignée : dès lors comment faire lorsqu'un papier officiel est reçu par les personnes.... Entre espoirs, incompréhensions et craintes. Si les personnes sur ce territoire bénéficient d'aides, elles ne trouvent pas que ces « aides » sont suffisantes. Les personnes présentes font l'hypothèse que les personnes sont perdues et ne savent pas où se renseigner : « ne pas avoir trouvé la bonne personne » / « un rapport aux institutions passif ».

Leila Belaouchet synthétise cela : pour certain.e.s il faut des renseignements plus nets, pour d'autres il faut de l'humain pour de l'accompagnement.

Une nouvelle fois tout le monde rappelle qu'en période de dématérialisation, sans accompagnement humain, il y a de la déperdition dans l'accès aux aides.

Johanna Dagorn continue la description des résultats et souligne que : 1- il y a plus de personnes qui sont en horaires atypiques et que 2- il y a de vrais problèmes de garde pour ce type de famille. Tout le monde semble d'accord sur le fait qu'il manque de solution pour ces familles en situation de travail à horaires atypiques.

Il est rappelé qu'une politique très incitative est appliquée en matière d'accès aux loisirs / à la culture (notamment au théâtre) en lien avec l'école, ce qui démultiplie les espaces d'offres et d'information. Mais la question des transports se pose encore, de l'avis de tou.te.s. Johanna Dagorn abonde en racontant une rencontre avec deux femmes qui ont-elles mêmes soulignées un accès facilité aux loisirs et à la culture (facilités économiques notamment). Une question se pose visiblement sur la médiathèque. D'ailleurs, sur le territoire, il y a plus de personnes qu'ailleurs qui « ont des loisirs avec les enfants ».

DISCUSSIONS SUPPLEMENTAIRES

1- Il y a une politique de la municipalité qui consiste à sélectionner les enfants qui vont à la cantine : la priorité est donnée aux parents qui travaillent. « Des mamans qui sont en recherche d'emploi peuvent avoir besoin de temps » « cela marche aussi pour des formations etc., mais elles doivent montrer patte blanche, avoir un certificat » / « alors que c'est souvent des enfants qui n'ont qu'un seul bon repas par jour ». Aussi, dans cette école (la même), il y a un dispositif pour les moins de trois ans, dans l'objectif d'aider aussi les parents à trouver un emploi, or les enfants ne sont pas accueillis à l'école. Ces horaires éloignent encore les personnes les plus précaires des services.

2- Il y a aussi une problématique pour les modes de garde : « on a des mamans qui pensent que comme elles ne travaillent pas, elles n'ont pas droit aux modes de garde ». Est-ce assez calibré pour le territoire ? Les informations sont-elles bien données ? Et pour les personnes qui travaillent, elles ont parfois des assistantes maternelles moins chères (avec déduction d'impôt) que les crèches ou bien, si elles ont des horaires atypiques, elles se confrontent à des problèmes de dispositifs d'accueils. Parfois, ce sont aussi les professionnels qui ne connaissent pas

leurs droits : par exemple sur le fait de pouvoir avoir des aides pour embaucher des assistantes maternelles. Mais devenir employeur, pour les familles les plus précaires, cela fait peur.

BILAN

=> Manque de place en crèche

=> Manque de dispositifs pour les horaires atypiques

=> Difficultés à employer des assistantes maternelles

=> Problèmes de garde entre midi et deux (cf cantine scolaire)

=> Manque d'espace concerné entre partenaires sur ce sujet sur le territoire (même s'il y a un réseau parentalité sur Rochefort, mais pas uniquement « monoparentalité » ou sur des publics spécifiques)

JOHANNA DAGORN RAPPELLE QUE SI LES PERSONNES PRESENTES ONT DES ACTIONS INNOVANTES, ELLES PEUVENT LES FAIRE REMONTER (sont évoqués « un café des parents », « un accompagnement des dossiers de bourse au collègue », « un dîner des parents dans le cadre des soutiens à la parentalité » etc.).

Evolution des ménages en Nouvelle Aquitaine entre 2011 et 2016 :

Ménages selon leur composition

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Nouvelle-Aquitaine	
	Valeur	Évol. 2011-2016
Nb de ménages d'une personne	1 007 868	10,7 %
- hommes seuls	425 823	12,7 %
- femmes seules	582 045	9,3 %
Autres ménages sans famille	61 246	- 8,6 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	1 673 785	2,4 %
- un couple sans enfant	804 331	1,7 %
- un couple avec enfant(s)	634 213	- 0,4 %
- une famille monoparentale	235 240	13,8 %
Ensemble	2 742 900	5,0 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Population selon la composition des ménages

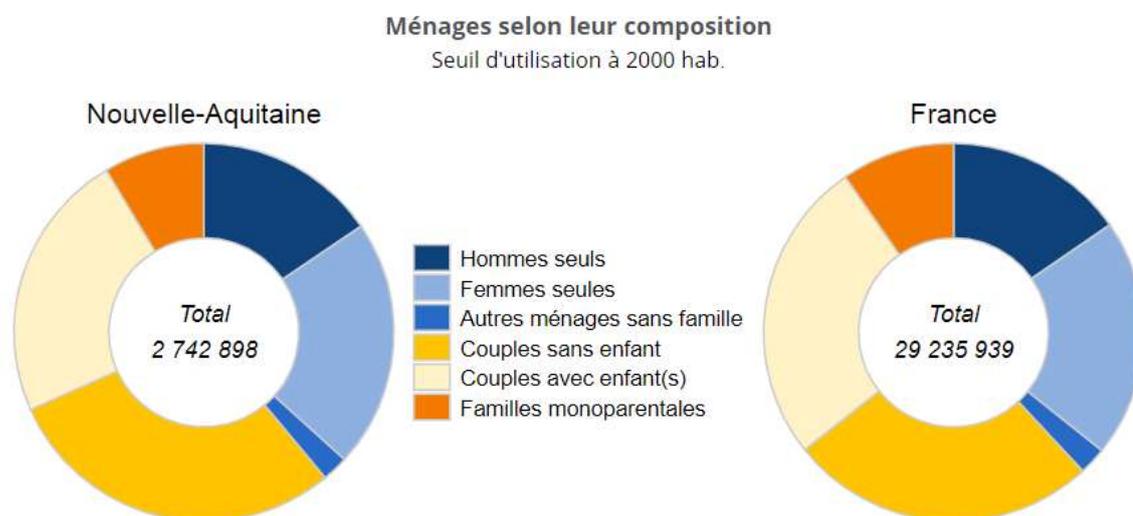
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Nouvelle-Aquitaine	
	Valeur	Évol. 2011-2016
Ménages d'une personne	1 007 868	10,7 %
- hommes seuls	425 823	12,7 %
- femmes seules	582 045	9,3 %
Autres ménages sans famille	143 037	- 7,3 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	4 639 662	1,7 %
- un couple sans enfant	1 643 639	1,3 %
- un couple avec enfant(s)	2 399 135	- 0,5 %
- une famille monoparentale	596 889	12,6 %
Ensemble	5 790 568	2,9 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Comparaison des données sur les ménages et les familles en France et en Nouvelle Aquitaine

Comparaisons des ménages selon leur composition en France et en Nouvelle-Aquitaine en 2016 :



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Composition et part des familles en France et en Nouvelle Aquitaine en 2016:

Composition des familles
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Nouvelle-Aquitaine	
	Valeur	Évol. 2011-2016
Couples avec enfant(s)	635 740	- 0,4 %
Nb de familles monoparentales	240 227	13,6 %
- hommes seuls avec enfant(s)	46 435	24,2 %
- femmes seules avec enfant(s)	193 792	11,3 %
Couples sans enfant	808 476	1,6 %
Ensemble	1 684 443	2,4 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Part des familles selon leur composition
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Catégorie	Nombre		%	
	Nouvelle-Aquitaine	France	Nouvelle-Aquitaine	France
Couples avec enfant(s)	635 740	7 629 251	37,7	41,8
Hommes seuls avec enfant(s)	46 435	510 044	2,8	2,8
Femmes seules avec enfant(s)	193 792	2 388 310	11,5	13,1
Couples sans enfant	808 476	7 714 862	48,0	42,3
Total	1 684 443	18 242 467	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Part des familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Composition des familles en Nouvelle Aquitaine en 2011 et 2016 :

	2016		2011	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble	1684443	100	1645506	100
Couples avec enfant(s)	635740	37,7	638595	38,8
Familles monoparentales	240227	14,3	211504	12,9
- Hommes seuls avec enfant(s)	46435	2,8	37394	2,3
- Femmes seules avec enfant(s)	193792	11,5	174110	10,6
Couples sans enfant	808476	48	795407	48,3

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

Nombre et part des familles monoparentales selon le type de famille et en fonction du nombre d'enfant de moins de 25 ans en Nouvelle-Aquitaine en 2016

	Aucun enfant de moins de 25 ans		1 enfant de moins de 25 ans		2 enfants de moins de 25 ans		3 enfants de moins de 25 ans		4 enfants ou plus de moins de 25 ans		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Famille monoparentale	51629	21,5	110700	46,1	58694	24,4	14580	6,1	4624	1,9	240227	100
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Famille monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	8965	17,4	23842	21,5	11219	19,1	2064	14,2	346	7,5	46435	19,3
Famille monoparentale composée d'un homme 'actif ayant un emploi'	2080	4,0	18553	16,8	9590	16,3	1658	11,4	197	4,3	32077	13,4
Famille monoparentale composée d'un homme autre que 'actif ayant un emploi'	6885	13,3	5289	4,8	1629	2,8	407	2,8	149	3,2	14358	6,0
Famille monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	42664	82,6	86858	78,5	47475	80,9	12516	85,8	4278	92,5	193792	80,7
Famille monoparentale composée d'une femme 'actif ayant un emploi'	7418	14,4	62310	56,3	34352	58,5	6929	47,5	1376	29,8	112385	46,8
Famille monoparentale composée d'une femme autre que 'actif ayant un emploi'	35246	68,3	24548	22,2	13123	22,4	5587	38,3	2903	62,8	81407	33,9
Ensemble	51629	100	110700	100	58694	100	14580	100	4624	100	240227	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Composition des familles monoparentales selon le genre du monoparent et en fonction du statut par rapport à l'emploi en Nouvelle-Aquitaine en 2016

Statut par rapport à l'emploi	Monoparent "femme"		Monoparent "homme"		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
"actif ayant un emploi"	112385	58,0	32077	69,1	144462	60,1
autre que "actif ayant un emploi"	81407	42,0	14358	30,9	95765	39,9
Ensemble	193792	100	46435	100	240227	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Nombre et part des ménages avec famille principale monoparentale en fonction de l'âge et selon le genre de la personne de référence en 2016 en Nouvelle-Aquitaine

	Moins de 20 ans		20 à 24 ans		25 à 39 ans		40 à 54 ans		55 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans ou plus		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ménages avec famille principale monoparentale	1949	0,8	7003	3,0	65554	27,9	122195	51,9	25923	11,0	4172	1,8	8445	3,6	235240	100
Famille principale monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	353	18,1	1047	15,0	9760	14,9	25545	20,9	6573	25,4	915	21,9	1067	12,6	45259	19,2
Famille principale monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	1596	81,9	5956	85,0	55794	85,1	96650	79,1	19350	74,6	3257	78,1	7378	87,4	189981	80,8
Ensemble	1949	100	7003	100	65554	100	122195	100	25923	100	4172	100	8445	100	235240	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.